



# Assemblée générale

Distr. générale  
21 avril 2025  
Français  
Original : anglais

## Quatre-vingtième session

Points 137 et 138 de la liste préliminaire\*

### Projet de budget-programme pour 2026

#### Planification des programmes

## Projet de budget-programme pour 2026

### Titre II Affaires politiques

### Chapitre 4 Désarmement

#### Programme 3 Désarmement

## Table des matières

	<i>Page</i>
A. Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024**	3
Orientations générales	3
Programme de travail	8
Sous-programme 1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	8
Sous-programme 2. Armes de destruction massive	15
Sous-programme 3. Armes classiques	21
Sous-programme 4. Information et sensibilisation	28
Sous-programme 5. Désarmement régional	33

\* [A/80/50](#).

\*\* Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



---

B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2026***	39
	Vue d'ensemble	39
	Organes directeurs	50
	Direction exécutive et administration	51
	Programme de travail	52
	Sous-programme 1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	53
	Sous-programme 2. Armes de destruction massive	54
	Sous-programme 3. Armes classiques	55
	Sous-programme 4. Information et sensibilisation	56
	Sous-programme 5. Désarmement régional	57
	Appui au programme	58
	Annexes	
I.	Organigramme et répartition des postes pour 2026	60
II.	Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	61

---

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

## A. Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024

### Orientations générales

#### Mandats et considérations générales

- 4.1 Le Bureau des affaires de désarmement est chargé d'appuyer les initiatives multilatérales qui contribuent à son objectif, à savoir un désarmement général et complet soumis à un contrôle strict et efficace de la communauté internationale. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans ses résolutions et décisions, dont le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée, la première consacrée au désarmement (résolution [S-10/2](#)). Les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, demeurent la préoccupation première du fait de leur potentiel de destruction inégalé. L'évolution de l'environnement stratégique mondial rend plus urgente encore la nécessité de faire face aux risques nouveaux en matière de biosécurité, notamment en améliorant les processus d'anticipation, de prévention, de coordination et de réaction face à ces risques ainsi qu'en renforçant la norme régissant la lutte contre les armes chimiques. Le Bureau appuie les efforts menés à l'échelle nationale et internationale pour combattre, prévenir et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui reste un facteur important de violence armée et de conflit, et réduire les risques en matière de sûreté et de sécurité dans la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie. Il soutient également les mesures prises par les États pour faire face aux problèmes nouveaux, notamment ceux liés aux évolutions scientifiques et technologiques, et à leurs incidences sur la sécurité internationale.

#### Stratégie et facteurs externes pour 2026

- 4.2 Le Bureau veillera à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation. Il continuera de contribuer aux négociations et délibérations multilatérales et de proposer des conseils spécialisés et des solutions pratiques, en instaurant un climat de confiance entre les États Membres, et s'emploiera à concilier les positions divergentes de ces derniers, qui s'expliquent par l'instabilité des conditions de sécurité à l'échelle internationale. Il cherchera à atténuer les risques auxquels il est exposé dans l'exercice de son mandat et mettra en œuvre son prochain plan stratégique pour la période 2026-2030, en orientant ses travaux et priorités en fonction des programmes mondiaux et organisationnels.
- 4.3 Le Bureau continuera d'être guidé par les cadres existants, notamment les aspects pertinents des objectifs de développement durable et les réformes lancées par le Secrétaire général dans les domaines de la paix et de la sécurité et du développement, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur ces questions. Le programme *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement* lui servira également de fil directeur, conformément à ses mandats. En outre, le Bureau aidera activement les États Membres à honorer les obligations et engagements qu'ils ont pris en matière de désarmement, comme énoncé dans le Pacte pour l'avenir (résolution [79/1](#) de l'Assemblée générale).
- 4.4 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau continuera de renforcer la collaboration avec d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Par l'intermédiaire de ses trois centres régionaux et de son bureau de liaison de Vienne, il favorisera une plus grande coopération au niveau régional en facilitant le dialogue et la coopération entre les États et les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux. Il continuera de consolider ses partenariats avec diverses parties prenantes, telles que la société civile, les universités, le secteur privé et les jeunes. Il pourra ainsi contribuer plus efficacement aux priorités régionales et nationales en matière de désarmement et de maîtrise des armements tout en renforçant les capacités locales de désarmement et en améliorant la viabilité des cadres régionaux.

- 4.5 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de privilégier des stratégies concertées et intégrées au sein du pilier Paix et sécurité de l'Organisation ainsi qu'avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres entités, telles que le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, le Bureau des technologies numériques et émergentes et le Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères, qui assure la coordination interorganisations à l'échelle du système des Nations Unies concernant le contrôle des armes de petit calibre et des munitions et la réduction de la violence armée. Le Bureau continuera de coordonner son action avec celle d'autres entités des Nations Unies afin de favoriser une approche globale de la réduction des risques liés aux armes et de contribuer ainsi à la prévention des conflits, à la protection des civils et à la paix et la sécurité internationales. En collaborant avec l'ensemble du système des Nations Unies, il encouragera les efforts visant à intégrer les activités concernant le désarmement, l'aide humanitaire et le développement.
- 4.6 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2026 :
- a) Le climat politique et l'évolution de la situation politique facilitent la négociation de nouveaux accords de limitation des armements et de désarmement ;
  - b) Les États Membres sont disposés à donner suite aux recommandations, résolutions et décisions issues des réunions et conférences ;
  - c) Les organisations et entités internationales apportent leur coopération ;
  - d) Les institutions nationales favorisent la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes ainsi que la promotion d'une participation effective et inclusive des jeunes aux processus de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements.
- 4.7 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, conformément aux mandats et aux directives de l'Organisation préconisant une prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les politiques et programmes du système des Nations Unies (voir la résolution [2024/3](#) du Conseil économique et social). Il continuera de s'employer en priorité à aider les États Membres à mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité ainsi qu'à aider les États qui en font la demande à promouvoir le rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements et à élaborer des politiques et des programmes qui tiennent compte des questions de genre, conformément à la résolution [65/69](#) de l'Assemblée générale et aux résolutions ultérieures relatives aux femmes, au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements, notamment par des activités de collecte de données et d'éducation.
- 4.8 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et aux résolutions [74/144](#) et [76/154](#) de l'Assemblée générale, le Bureau continuera de mettre en œuvre son plan d'action et de collaborer avec d'autres entités des Nations Unies en vue de promouvoir l'accessibilité et l'égalité de participation des personnes en situation de handicap aux discussions et aux processus de prise de décisions relatifs au désarmement.
- 4.9 Le Bureau continuera de favoriser la participation des jeunes et de véritablement associer tous les jeunes, sans exclusive, aux discussions qui touchent le domaine du désarmement et de la non-prolifération, conformément à la résolution [78/31](#) sur les jeunes, le désarmement et la non-prolifération.

### **Textes des organes délibérants définissant les mandats**

- 4.10 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme, qui a été revue pendant l'établissement du projet de budget-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

S-10/2	Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale	79/43	Relation entre le désarmement et le développement
59/95	Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission	79/57	Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements
77/298	Huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	79/80	Promotion de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques dans le contexte de la sécurité internationale
79/1	Le Pacte pour l'avenir		

*Résolutions du Conseil de sécurité*

1325 (2000)	1977 (2011)
1540 (2004)	2055 (2012)
1673 (2006)	2117 (2013)
1810 (2008)	2118 (2013)
1887 (2009)	2475 (2019)

**Sous-programme 1**

**Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements**

*Résolutions et décisions de l'Assemblée générale*

74/50 et 78/239 ; décisions 75/516, 76/515 et 77/514	Vérification du désarmement nucléaire	79/63	Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement
75/31 et 78/15	Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement	79/71 79/75	Rapport de la Conférence du désarmement Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
78/20 et 79/22	Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable		
78/238 et 79/21	Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace	79/78	Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction
79/34	Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction	79/79	Renforcement et institutionnalisation de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction
79/51	Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales		
79/58	Application de la Convention sur les armes à sous-munitions	Décision 79/512	Groupe de travail à composition non limitée sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects
79/62	Systèmes d'armes létaux autonomes		

**Sous-programme 2**

**Armes de destruction massive**

*Résolutions et décisions de l'Assemblée générale*

42/37 C	Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 et à appuyer la conclusion d'une convention sur les armes chimiques	54/280	Accord devant régir les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
42/38 C	Notification des essais nucléaires	72/31	Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire

**Titre II Affaires politiques**

72/51	Journée internationale contre les essais nucléaires	79/38	Traité sur l'interdiction des armes nucléaires
73/71	Quatrième Conférence des zones exemptes d'armes nucléaires et de la Mongolie en 2020	79/39	Déclaration universelle sur l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires
Décision 73/546	Convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive	79/42	Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive
77/66	Onzième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et Comité préparatoire	79/47	Suivi de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013
78/17 et 79/16	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient	79/48	Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925
78/28 ; décision 79/513	Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires	79/50	Désarmement nucléaire
78/63 et 79/74	Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient	79/60	Le lourd héritage des armes nucléaires : assistance aux victimes et remise en état de l'environnement dans les États Membres touchés par l'emploi ou la mise à l'essai d'armes nucléaires
79/29	Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques	79/134	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
79/30	Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie	79/238	Effets d'une guerre nucléaire et recherche scientifique
79/32	Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires	79/240	Groupe d'experts scientifiques et techniques de la vérification du désarmement nucléaire
79/33	Réduction du danger nucléaire	79/241	Étude complète de la question des zones exemptes d'armes nucléaires sous tous ses aspects

**Sous-programme 3  
Armes classiques***Résolutions de l'Assemblée générale*

77/33	Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires	79/40	Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects
77/69	Transparence dans le domaine des armements	79/49	Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri
79/26	Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional	79/53	Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés
79/31	Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre	79/54	Gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie
		79/59	Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques

**Sous-programme 4  
Information et sensibilisation***Résolutions et décisions de l'Assemblée générale*

47/53 D	Campagne mondiale pour le désarmement	79/23	Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement
Décision 54/418	Conseil consultatif pour les questions de désarmement	79/28	Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération
78/31	Jeunes, désarmement et non-prolifération		
78/237	Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale		

79/45	Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements	79/237	Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) créé en application de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale
79/46	Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération	79/239	L'intelligence artificielle dans le domaine militaire et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
79/69	Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement		

**Sous-programme 5  
Désarmement régional**

*Résolutions et décisions de l'Assemblée générale*

Décision 77/511	Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est	79/66	Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
78/13	Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix	79/67	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique
79/25	Désarmement régional		
79/27	Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional	79/70	Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement
79/65	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	79/76	Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

**Produits**

4.11 On trouvera dans le tableau 4.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 4.1

**Produits de portée générale retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Réunions ou séances :				
1. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
2. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1

**Activités d'évaluation**

4.12 Les évaluations que le Bureau a menées à bien en 2024 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2026 :

- a) évaluation du plan stratégique du Bureau pour 2021-2025 ;
- b) évaluation des travaux menés par le Bureau pour mobiliser et sensibiliser les jeunes et leur donner des moyens d'action.

- 4.13 Compte tenu des résultats des évaluations mentionnées plus haut, le Bureau mettra davantage l'accent sur la coopération régionale, en particulier par l'intermédiaire de ses centres régionaux, sachant qu'il importe de tenir compte des contextes locaux dans la lutte contre les problèmes liés au désarmement et à la maîtrise des armements. Il s'emploiera également à promouvoir davantage l'intégration du désarmement et la maîtrise des armements dans l'ensemble du système des Nations Unies, selon qu'il convient. Les conclusions de l'évaluation du plan stratégique du Bureau ont également servi de base à l'élaboration du prochain plan, qui portera sur la période 2026-2030.
- 4.14 Il est prévu de procéder à une évaluation des travaux que le Bureau mène à l'appui de l'intégration des mesures de désarmement et de maîtrise des armements dans les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable en 2026.

## **Programme de travail**

### **Sous-programme 1 Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements**

#### **Objectif**

- 4.15 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser les négociations et délibérations multilatérales sur les accords de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération sous tous ses aspects, comme l'exigent les États Parties aux accords multilatéraux applicables et la Conférence du désarmement.

#### **Stratégie**

- 4.16 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à :
- a) apporter un appui aux négociations se déroulant dans le cadre de la Conférence du désarmement et des conférences et réunions d'États Parties à divers accords multilatéraux de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération sous tous ses aspects, tant d'un point de vue technique que sur le plan des procédures et de l'organisation ;
  - b) fournir une assistance et un appui aux fins du suivi des décisions, recommandations et programmes d'action adoptés par les conférences et les réunions des États Parties aux divers accords multilatéraux de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération ainsi qu'aux conférences chargées d'élaborer des traités, aux groupes d'experts et aux autres réunions sur le désarmement relevant du sous-programme ;
  - c) mettre en œuvre le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement ;
  - d) faciliter les efforts déployés par les États Membres pour prévenir une course aux armements dans l'espace.
- 4.17 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) organisation efficace et efficiente des réunions de la Conférence du désarmement, d'autres conférences, de groupes de travail et groupes d'experts et des différents organes conventionnels relevant du sous-programme ;
  - b) renforcement de la viabilité opérationnelle, du respect des obligations découlant des traités et du respect ou de l'exécution des décisions, recommandations et programmes d'action, et augmentation du nombre de rapports présentés par les États Parties ;

- c) renforcement des compétences des États Membres dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération grâce à la participation au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement.

### Exécution du programme en 2024

#### Progrès réalisés par les États Membres dans la mise en place d'un mécanisme d'examen scientifique et technologique et d'un mécanisme de coopération et d'assistance internationales au titre de la Convention sur les armes biologiques

- 4.18 À la neuvième Conférence des États Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, tenue en 2022, les États Parties ont décidé de créer le Groupe de travail sur le renforcement de la Convention. Celui-ci a notamment été chargé de mettre au point un mécanisme d'examen scientifique et technologique et un mécanisme de coopération et d'assistance internationales. En 2024, le Groupe a progressé dans la mise en place des mécanismes en organisant des discussions de fond, qui ont été alimentées par les travaux intersessions menés par les Amis de la présidence en vue de formuler des recommandations à ce sujet. Les travaux intersessions se poursuivront en 2025, l'idée étant que les recommandations soient adoptées dans le courant de l'année. La mise en place de ces mécanismes contribuerait à renforcer la Convention et, *in fine*, à protéger l'humanité des risques posés par les armes biologiques.
- 4.19 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.2).

Tableau 4.2  
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)
Les participants à la neuvième Conférence d'examen sont convenus de créer le Groupe de travail sur le renforcement de la Convention, chargé d'établir un mécanisme d'examen scientifique et technologique et un mécanisme de coopération et d'assistance internationales	Le Groupe de travail a entamé des discussions sur le mécanisme d'examen scientifique et technologique et le mécanisme de coopération et d'assistance internationales	Le Groupe de travail a progressé dans la mise en place du mécanisme d'examen scientifique et technologique et du mécanisme de coopération et d'assistance internationales

### Résultats escomptés pour 2026

#### Résultat 1 : intensification des délibérations et, à terme, des négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement

##### Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 4.20 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la création d'organes subsidiaires au cours de la session de 2024 de la Conférence du désarmement et à l'adoption de leurs rapports, y compris des recommandations tendant à ce que les organes reprennent leurs travaux en 2025, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 4.21 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.3).

Tableau 4.3  
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
La Conférence du désarmement a adopté deux des cinq rapports des organes subsidiaires et un rapport de procédure de la Conférence à l'Assemblée générale	Des débats thématiques ont eu lieu dans le cadre de séances et de réunions informelles sur les points de l'ordre du jour de la Conférence et d'autres sujets précis, un consensus a été obtenu sur le rapport annuel et l'Assemblée générale a adopté une résolution (résolution <a href="#">78/61</a> )	Les États membres de la Conférence sont parvenus à un accord sur la création d'organes subsidiaires et sur les recommandations tendant à ce que les organes reprennent leurs travaux en 2025	Les États membres de la Conférence sont en mesure de mener des travaux de fond de manière soutenue et progressive sur les questions prioritaires et nouvelles	Les États membres de la Conférence sont en mesure de mener des travaux de fond de manière soutenue et progressive sur les questions prioritaires et nouvelles

**Résultat 2 : prévention d'une course aux armements dans l'espace****Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026**

- 4.22 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce qu'un rapport de fond soit adopté par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace et à ce qu'une formulation convenue sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace figure dans le Pacte pour l'avenir, de sorte à faciliter les travaux des futurs mécanismes intergouvernementaux sur ce sujet, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 4.23 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.4).

Tableau 4.4  
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
–	La Commission du désarmement a adopté des recommandations de fond  Le groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement	Le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace a adopté un rapport de fond et une formulation convenue sur la prévention d'une course aux	Les délibérations de fond au sein des organes intergouvernementaux contribuent à la négociation d'un ou de plusieurs accords internationaux visant à prévenir une course aux armements dans l'espace	Les délibérations de fond au sein des organes intergouvernementaux contribuent à la négociation d'un ou de plusieurs accords internationaux visant à prévenir une course aux armements dans l'espace

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
	responsable a mené à bien ses travaux	armements dans l'espace figure dans le Pacte pour l'avenir		
	Le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace a démarré ses travaux			

**Résultat 3 : renforcement des connaissances techniques en matière de désarmement dans le cadre du Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement**

**Projet de plan-programme pour 2026**

4.24 Chaque année, dans le cadre du sous-programme, on offre à des représentants d'États Membres la possibilité de recevoir une formation et d'effectuer des voyages d'étude dans le domaine du désarmement par l'intermédiaire du Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement. Depuis 1979, le Programme a permis de former plus de 1 125 fonctionnaires originaires de 172 États Membres. Il vise à doter les participants, en particulier ceux issus de pays en développement, de connaissances et de compétences professionnelles supplémentaires afin qu'ils soient mieux à même de remplir leurs fonctions dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Les aspects théoriques et pratiques du désarmement sont abordés dans le cadre de conférences, d'exercices pratiques, de simulations et de visites d'organisations internationales et d'États à leur invitation.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 4.25 L'enseignement tiré est le suivant : compte tenu de l'utilité des visites d'étude dans les pays, qui permettent aux participants d'acquérir une expérience pratique et une meilleure compréhension des questions clés en matière de désarmement, il est nécessaire d'élargir ces visites afin de couvrir plus équitablement toutes les régions. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on redoublera d'efforts pour améliorer la formation, notamment en permettant aux participants d'acquérir plus d'expérience pratique et en élargissant progressivement les visites d'étude de manière à couvrir équitablement toutes les régions géographiques.
- 4.26 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.5).

Tableau 4.5  
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
–	–	Pour la première fois depuis la création du Programme, une visite d'étude a été organisée dans un pays africain	Des visites d'étude sont organisées dans toutes les régions	Des visites d'étude couvrant toutes les régions géographiques de manière équitable sont offertes aux participants au Programme

## Produits

4.27 On trouvera dans le tableau 4.6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 4.6  
Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	293	341	344	319
1. Documents, procès-verbaux et rapports de la Conférence de désarmement	86	95	130	86
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement	1	1	–	1
3. Rapport du Secrétaire général contenant les vues des États Membres et d'autres entités non gouvernementales sur les questions de fond relatives aux systèmes d'armes létaux autonomes	1	1	–	–
4. Rapport du Secrétaire général contenant les vues des États Membres sur les questions de fond présentées dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire	1	1	–	–
5. Documents de la Conférence d'examen et de l'Assemblée des États Parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction	32	38	32	32
6. Documents des réunions du Groupe de travail et de l'Assemblée des États Parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction	80	81	80	80
7. Documents de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, des conférences annuelles relatives au Protocole II modifié et au Protocole V et du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes	40	88	40	40

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
8. Documents de la Conférence d'examen et des assemblées des États Parties à la Convention sur les armes à sous-munitions	20	21	20	40
9. Rapports et documents destinés au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace	30	15	–	–
10. Rapports et documents destinés au groupe de travail à composition non limitée chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace	2	–	–	–
11. Rapports et documents du Groupe de travail à composition non limitée sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects	–	–	42	40
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>217</b>	<b>158</b>	<b>229</b>	<b>221</b>
12. Consultations et réunions de la Conférence du désarmement	95	48	95	95
13. Conférence d'examen et assemblées des États Parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction	14	14	10	10
14. Réunions du Groupe de travail et réunions des États Parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	36	31	36	36
15. Comité préparatoire, Conférence d'examen et réunions des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, conférences annuelles relatives au Protocole II modifié et au Protocole V, réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes et du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié et Réunion d'experts sur le Protocole V	36	36	36	46
16. Réunions des États Parties et Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions	8	6	8	14
17. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace	24	23	–	–
18. Réunions du groupe de travail à composition non limitée chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace	4	–	–	–
19. Réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects	–	–	24	20
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>217</b>	<b>158</b>	<b>209</b>	<b>221</b>
20. Consultations et réunions de la Conférence du désarmement	95	48	95	95
21. Conférence d'examen et assemblées des États Parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction	14	14	10	10
22. Réunions du Groupe de travail et assemblées des États Parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	36	31	36	36

## Titre II Affaires politiques

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
23. Comité préparatoire, Conférence d'examen et réunions des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, conférences annuelles relatives au Protocole II modifié et au Protocole V, réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes et du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié et Réunion d'experts sur le Protocole V	36	36	36	46
24. Réunions des États Parties et Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions	8	6	8	14
25. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace	24	23	–	–
26. Réunions du groupe de travail à composition non limitée chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace	4	–	–	–
27. Réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects	–	–	24	20
<b>Services de documentation pour les réunions</b> (en milliers de pages)	<b>10,6</b>	<b>19,7</b>	<b>10,6</b>	<b>12,1</b>
28. Réunions dont les services de conférence sont assurés par le sous-programme	10,6	19,7	10,6	12,1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
29. Convention sur les armes biologiques	4	6	4	4
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>70</b>
30. Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement	70	70	70	70
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
31. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination	–	2	–	–
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : bases de données relatives aux rapports nationaux annuels sur le respect des dispositions, au Protocole V et au Protocole II modifié à la Convention sur certaines armes classiques, aux restes explosifs de guerre au titre du Protocole V à la Convention, à l'article 7 et au paragraphe 9 de l'article 8 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et à l'article 7 de la Convention sur les armes à sous-munitions ; système de déclaration électronique pour les mesures de confiance et base de données sur la coopération et l'assistance de la Convention sur les armes biologiques ; sites Web relatifs à la Conférence du désarmement, au Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, y compris les pages Web sur les questions financières, les matières fissiles, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur certaines armes classiques, la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ainsi qu'au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : réunions d'information et documents d'information sur le désarmement, la limitation des armements et la non-prolifération à l'intention des missions permanentes et des organisations gouvernementales et non gouvernementales et des organisations de la société civile basées à Genève.				

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : pages Web sur les questions financières à l'appui des conventions dont le sous-programme assure le service ; outils numériques aux fins de l'amélioration des rapports nationaux et du meilleur respect des dispositions (Convention sur les armes biologiques et Convention sur certaines armes classiques).

## Sous-programme 2 Armes de destruction massive

### Objectif

- 4.28 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir le désarmement et la non-prolifération en ce qui concerne les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive, sous tous leurs aspects, ainsi que leurs vecteurs.

### Stratégie

- 4.29 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera :
- a) à appuyer les activités de négociation, de délibération et de recherche de consensus dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive, et particulièrement des armes nucléaires et de leurs vecteurs ;
  - b) à favoriser la pleine application des instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération des armes nucléaires, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et à se mobiliser en faveur de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ;
  - c) à aider à renforcer et à mettre en œuvre d'autres moyens de coopération entre les États Parties aux traités relatifs aux zones exemptes d'armes nucléaires et à leurs protocoles ;
  - d) à apporter un appui aux États Membres dans le cadre des négociations sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive ;
  - e) à fournir un appui fonctionnel et technique aux responsables siégeant à la Première Commission et à la Commission du désarmement ;
  - f) à continuer de sensibiliser le grand public aux dangers que représentent les armes nucléaires, notamment en apportant un soutien fonctionnel et technique aux activités organisées dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires et de la Journée internationale contre les essais nucléaires ;
  - g) à resserrer la coopération avec les organisations intergouvernementales compétentes, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique, notamment dans les domaines de la sécurité et de la non-prolifération nucléaires par exemple, et à continuer d'élargir le champ des interactions, s'il y a lieu, avec la société civile, en particulier avec les institutions de recherche, le monde universitaire et les organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires et de leurs vecteurs ;
  - h) à continuer de coopérer étroitement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour œuvrer à l'universalité et à l'application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ;
  - i) à contribuer à veiller à ce que les responsables de l'utilisation d'armes chimiques rendent des comptes, notamment en soutenant l'action menée à cet égard par l'OIAC, et à travailler avec les membres du Conseil de sécurité à la promotion de l'unité sur cette question. Dans le cadre du sous-programme, on continuera de présenter au Conseil de sécurité des exposés sur

l'application de sa résolution 2118 (2013) relative à l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne ;

- j) à continuer de renforcer la capacité opérationnelle du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques en organisant, avec les États Membres intéressés et les partenaires concernés, des activités de formation et de renforcement des capacités à l'intention des experts et des laboratoires d'analyse.

4.30 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) La confiance et la compréhension seront instaurées entre les États Membres afin que ceux-ci puissent convenir de mesures efficaces en vue de l'élimination totale des armes nucléaires et de mesures visant à prévenir tout emploi d'une arme nucléaire et faire respecter les normes interdisant la prolifération des armes nucléaires et les essais d'armes nucléaires ;
- b) La norme interdisant l'utilisation d'armes chimiques sera consolidée ;
- c) La capacité des États Membres de faire respecter les normes internationales interdisant l'utilisation d'armes de destruction massive sera renforcée ;
- d) Les capacités de coordination des États Membres seront renforcées de sorte qu'ils puissent faire face aux situations dans lesquelles des armes biologiques seraient utilisées.

## Exécution du programme en 2024

### Les États Parties aux traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires ont renforcé les mécanismes de coopération et de consultation

4.31 Dans le cadre des efforts déployés par les États concernés pour renforcer la coordination et la coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires, on a coorganisé, dans le cadre du sous-programme, un atelier avec le Gouvernement kazakhstanais afin de faciliter un échange de vues entre les représentants des États Parties aux traités relatifs aux zones exemptes d'armes nucléaires sur la manière dont ils appliquent ces traités, notamment sur les enseignements à retenir et les pratiques optimales. L'atelier a amené les États Membres qui sont Parties aux traités à se concerter plus étroitement et à coopérer davantage, notamment en vue de se coordonner sur les futurs travaux à mener. En outre, on a maintenu et mis à jour une plateforme sur le site Web du programme destinée à appuyer les efforts des États, ce qui a amélioré la communication entre les zones.

4.32 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.7).

Tableau 4.7

#### Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)
Renforcement de la coopération et de la coordination entre les États Parties au moyen d'une plateforme Web consacrée aux zones exemptes d'armes nucléaires	–	Renforcement de la coopération et de la concertation entre les États Parties aux traités relatifs aux zones exemptes d'armes nucléaires

## Résultats escomptés pour 2026

### Résultat 1 : renforcement du régime multilatéral de désarmement et de non-prolifération nucléaires

#### Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 4.33 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué au bon déroulement de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2026, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 4.34 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.8).

Tableau 4.8  
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité en 2020, repoussée de deux ans en raison de la pandémie de COVID-19, a eu lieu	La première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2026 a eu lieu	La deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2026 a eu lieu	La troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2026 a eu lieu	La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2026 a lieu
Les États Parties ont créé un groupe de travail chargé de renforcer le processus d'examen du Traité			Les États s'entendent sur l'organisation de la Conférence d'examen de 2026	

### Résultat 2 : processus visant à parvenir à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive

#### Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 4.35 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à faire avancer le processus de création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive ayant mené des délibérations de fond, notamment dans le cadre des réunions de son comité de travail intersessions, afin de faire avancer les préparatifs de la négociation d'un instrument juridiquement contraignant et de contribuer à la mise en œuvre de la décision adoptée à sa quatrième session sur la date d'investiture de la présidence de sa session annuelle, telle qu'elle figure dans le document [A/CONF.236/2023/DEC.3](#), ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 4.36 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.9).

Tableau 4.9  
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
–	La Conférence a tenu des débats de fond et a décidé de poursuivre durant la période intersessions les débats concernant, entre autres, la vérification nucléaire, les utilisations pacifiques et la coopération technique et la liste indicative des sujets à traiter dans le cadre des futures sessions de la Conférence	La Conférence a mené des délibérations de fond, notamment dans le cadre des réunions de son comité de travail intersessions, pour faire avancer les préparatifs de la négociation d'un instrument juridiquement contraignant  La décision adoptée à la quatrième session sur la date d'investiture de la présidence de la session annuelle de la Conférence a été mise en œuvre	Le (la) Président(e) de la sixième session, en collaboration avec les membres de la Conférence, entreprend les préparatifs de la session sur le plan de l'organisation et sur le fond, notamment par l'intermédiaire du comité de travail intersessions, en vue de parvenir à une position commune sur la négociation d'un traité sur une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient	Le (la) Président(e) de la septième session, en collaboration avec les membres de la Conférence, entreprend les préparatifs de la session sur le plan de l'organisation et sur le fond en vue de parvenir à une position commune sur la négociation d'un traité sur une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient

**Résultat 3 : renforcement de l'état de préparation du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques**

**Projet de plan-programme pour 2026**

4.37 Le mandat du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques a été établi par l'Assemblée générale dans sa résolution 42/37 C et réaffirmé par le Conseil de sécurité dans la résolution 620 (1988). Dans le cadre du sous-programme, on veille à ce que le Mécanisme soit doté de la capacité opérationnelle nécessaire pour répondre aux signalements des États Membres. À cet effet, on tient à jour un fichier d'experts et de laboratoires d'analyse qui peuvent être appelés à concourir à une enquête du Mécanisme conformément aux principes et procédures auxquels il est fait référence dans la résolution 45/57 C de l'Assemblée.

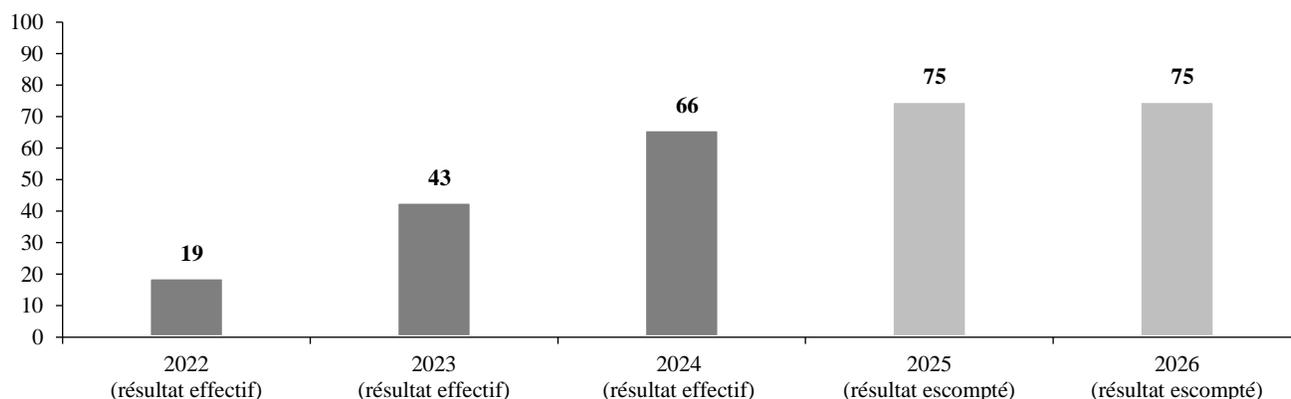
*Enseignements tirés et changements prévus*

4.38 L'enseignement tiré est le suivant : il est essentiel que les experts nommés par les États Membres bénéficient d'un programme de formation de qualité si l'on veut améliorer l'état de préparation opérationnelle du Mécanisme. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on s'efforcera d'élargir les activités de formation et de favoriser une représentation plus large d'experts issus de différentes régions, qui sont préparés et prêts à concourir aux enquêtes en cas de besoin.

4.39 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 4.I).

Figure 4.I

Mesure des résultats : nombre d'experts formés qui sont inscrits sur la liste du Mécanisme (résultat annuel)



## Produits

4.40 On trouvera dans le tableau 4.10 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 4.10

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>106</b>	<b>92</b>	<b>148</b>	<b>334</b>
1. Rapports et notes du Secrétaire général sur les armes nucléaires et chimiques destinés à l'Assemblée générale	10	10	8	10
2. Rapport du Secrétaire général transmettant une étude complète de question des zones exemptes d'armes nucléaires sous tous ses aspects	–	–	1	1
2. Rapport du Secrétaire général sur la création d'un groupe d'experts scientifiques et techniques de la vérification du désarmement nucléaire	–	–	1	–
3. Rapports et documents destinés à la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive	16	15	20	18
4. Rapports et documents destinés au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2026	80	67	88	–
5. Rapports et documents destinés à la première Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires	–	–	–	100
6. Rapports et documents destinés à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2026	–	–	–	205
7. Rapports et documents destinés aux réunions des États Parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires	–	–	30	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>84</b>	<b>111</b>	<b>168</b>	<b>232</b>
8. Séances de la Première Commission	25	25	25	25
9. Séances de la Commission du désarmement	15	15	15	15

## Titre II Affaires politiques

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
10. Colloque d'une journée sur l'assistance aux victimes et la remise en état de l'environnement, dans le contexte de la résolution 79/60 de l'Assemblée générale	–	–	–	2
11. Réunions d'un groupe d'experts qualifiés chargé d'établir une étude complète de la question des zones exemptes d'armes nucléaires sous tous ses aspects	–	–	10	20
12. Réunions convoquées par la présidence du Groupe scientifique chargé d'étudier les effets d'une guerre nucléaire	–	–	10	20
13. Séances plénières de la réunion plénière de haut niveau consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires	2	2	2	2
14. Séances plénières de haut niveau consacrées à la célébration et à la promotion de la Journée internationale contre les essais nucléaires	2	2	2	2
15. Séances de la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de son bureau	–	–	2	–
16. Réunions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive	10	10	10	10
17. Consultations et réunions d'avant-session de la Réunion des États Parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires	–	27	60	–
18. Consultations et réunions d'avant-session de la première Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires	–	–	–	70
19. Consultations et réunions d'avant-session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2026	30	30	32	–
20. Consultations et réunions d'avant-session relatives à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2026	–	–	–	66
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)</b>	<b>35</b>	<b>57</b>	<b>38</b>	<b>38</b>
21. Réunions d'information intersessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive	3	8	8	8
22. Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques : cours de formation aux enquêtes concernant les armes chimiques et mise à jour du fichier d'experts	32	49	30	30
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : formulation de conseils impartiaux sur des questions techniques, de fond et de procédure à l'intention des États Membres ; consultations avec la société civile, notamment sur la participation de celle-ci aux conférences relatives aux traités ; consultations avec le milieu universitaire et les institutions techniques spécialisées ; liaison avec les organisations intergouvernementales concernées (par exemple, l'OIAC, l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires) ; coordination interservices, notamment dans le cadre de la vice-présidence du Groupe de travail sur les nouvelles menaces et la protection des infrastructures critiques du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : fiches d'information sur le désarmement en ce qui concerne les armes de destruction massive et les traités connexes ; manifestations parallèles organisées dans le cadre de conférences pertinentes des Nations Unies et de conférences ad hoc ; bulletin d'information du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques ; campagnes d'information et de sensibilisation menées auprès du grand public et des étudiantes et étudiants dans le cadre de manifestations organisées dans le cadre du sous-programme.				

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : site Web et plateformes de médias sociaux concernant les questions relatives aux armes de destruction massive.

### Sous-programme 3 Armes classiques

#### Objectif

- 4.41 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la réglementation et la limitation des armes classiques et des munitions, compte étant tenu du besoin légitime qu'ont les États de se défendre.

#### Stratégie

- 4.42 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à :
- a) fournir un appui de fond, notamment des activités préparatoires pour les processus intergouvernementaux :
    - i) à la Première Commission de l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité ;
    - ii) à la neuvième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et à son groupe d'experts techniques à composition non limitée chargé d'examiner les progrès réalisés dans la fabrication, la technologie et la conception des armes légères et de petit calibre ;
    - iii) à la réunion préparatoire des États sur le Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie ;
  - b) appuyer l'élaboration, la mise à jour, la révision, la traduction et la diffusion, le cas échéant, des éléments suivants :
    - i) les Directives techniques internationales sur les munitions dans le cadre du programme SaferGuard ;
    - ii) la base de données sur les dépenses militaires ;
    - iii) le Registre des armes classiques ;
    - iv) le Recueil de modules sur le contrôle des armes légères ;
    - v) le répertoire des mesures de confiance dans le domaine militaire ;
    - vi) la base de données sur les rapports nationaux du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ;
    - vii) la plateforme en ligne et la base de données des rapports ayant trait au Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie ;
    - viii) les programmes de bourses de formation spécialisées concernant la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie et la maîtrise des armes légères et de petit calibre ;
  - c) donner suite et aider les États à donner suite au document final de la quatrième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme

- d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ;
- d) aider les États à mettre en œuvre le Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie aux niveaux régional et national ;
  - e) fournir un appui au renforcement des capacités des États qui en font la demande afin de les aider à collecter et à consolider les données leur permettant de suivre les résultats obtenus au regard de l'indicateur 16.4.2 des objectifs de développement durable ;
  - f) en partenariat avec les entités des Nations Unies :
    - i) promouvoir une gestion sûre et sécurisée des armes et des munitions dans les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et dans le cadre des opérations de paix ;
    - ii) appuyer l'intégration des questions relatives à la maîtrise des armes de petit calibre dans les activités de développement menées par le système des Nations Unies dans les pays ;
  - g) appuyer, mettre en œuvre et faciliter les projets qui visent à renforcer les capacités des institutions nationales en matière de maîtrise des armes et des munitions classiques, notamment par l'intermédiaire du Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements, du fonds appelé « Entité "Sauver des vies" » et du programme *SafeGuard*, ainsi que la tenue et l'enrichissement de la liste d'experts validée conformément aux Directives techniques internationales sur les munitions, grâce à la création et à la mise en service d'un mécanisme mondial efficace et souple permettant de solliciter, d'offrir et de recevoir une assistance dans le domaine de la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie ; soutenir la poursuite des travaux de l'Équipe consultative pour les questions de gestion des munitions ; appuyer l'initiative Faire taire les armes d'ici 2030 de l'Union africaine ainsi que l'initiative connexe Mois de l'amnistie en Afrique ;
  - h) mettre en œuvre, s'il y a lieu, les recommandations pertinentes formulées par le Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques en 2025 ;
  - i) gérer les instruments de transparence sur les dépenses militaires et le Registre des armes classiques et appuyer les États pour qu'ils y participent et les utilisent davantage ;
  - j) soutenir les initiatives et les efforts visant à encourager les mesures de confiance dans le domaine militaire aux niveaux sous-régional et régional ;
  - k) appuyer les efforts faits pour combattre, prévenir et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, de leurs pièces et de leurs munitions, conformément aux mesures 18 f) et 26 g) du Pacte pour l'avenir.

4.43 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) la mise en œuvre des instruments internationaux de maîtrise des armements, notamment la législation, les politiques et la réglementation relatives aux armes légères et de petit calibre et aux munitions classiques, est renforcée aux niveaux national, sous-régional et régional ;
- b) l'efficacité des cadres d'assistance internationale existants est renforcée grâce à la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites (Instrument international de traçage) et du Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie ;
- c) les questions relatives à la maîtrise des armes légères et de petit calibre et des munitions classiques sont mieux intégrées dans les cadres et processus de développement et de prévention ;

- d) la violence armée et le risque de conflit armé sont réduits grâce à l’atténuation de l’effet déstabilisateur de la multiplication des transferts et de l’accumulation d’armes et de munitions, et grâce à la promotion de mesures de confiance entre les États ;
- e) la participation des États à l’élaboration du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires et du Registre des armes classiques reste utile et est renforcée.

### Exécution du programme en 2024

#### Renouvellement des engagements pris en matière de lutte contre les armes légères et de petit calibre illicites

- 4.44 Le commerce illicite d’armes légères et de petit calibre et le risque de détournement vers des destinataires non autorisés peuvent exacerber les risques de conflit armé ou de violence. Dans le cadre du sous-programme, on a facilité l’organisation, en 2024, de la quatrième Conférence des Nations Unies chargée d’examiner les progrès accomplis dans l’exécution du Programme d’action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que la mise en œuvre de l’Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l’identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. La Conférence d’examen s’est conclue par l’adoption d’une déclaration politique et de mesures orientées vers l’action pour la période 2024-2030. En outre, dans le cadre du sous-programme, on a accompagné les États Membres dans l’élaboration des rapports nationaux sur la mise en œuvre du Programme d’action, établis de leur propre initiative ; en conséquence, 100 rapports ont été soumis, ce qui représente une augmentation par rapport à la période précédente.
- 4.45 Les progrès concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.11).

Tableau 4.11  
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)
Un document final a été adopté à la huitième Réunion biennale des États sur les armes légères	–	Un document final a été adopté à la quatrième Conférence des Nations Unies chargée d’examiner les progrès accomplis dans l’exécution du Programme d’action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects  100 rapports nationaux sur la mise en œuvre du Programme d’action, établis par les États Membres de leur propre initiative, ont été soumis

## Résultats escomptés pour 2026

**Résultat 1 : renforcement de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites**

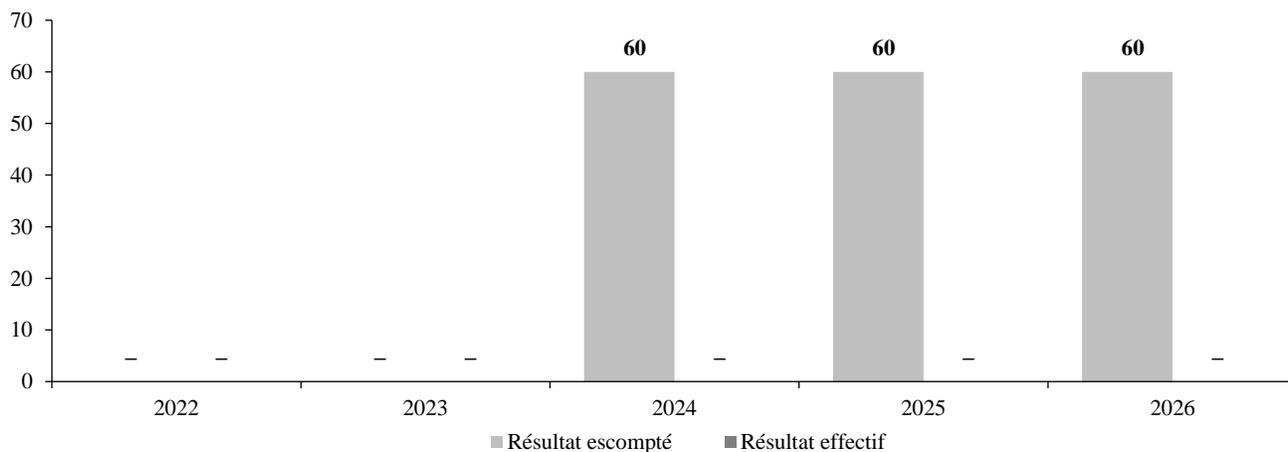
### Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 4.46 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la mise au point de supports pédagogiques pour le programme de bourses de formation spécialisées concernant les armes légères et de petit calibre, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir faire en sorte que 60 fonctionnaires bénéficient d'une telle bourse. La cible n'a pas été atteinte en raison de la crise de liquidités touchant l'Organisation, qui a retardé le recrutement du personnel chargé de gérer le programme.
- 4.47 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 4.II).

Figure 4.II

**Mesure des résultats : nombre de fonctionnaires recevant une formation spécialisée sur les armes légères et de petit calibre en vue de renforcer la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères et de l'Instrument international de traçage**

(Nombre de boursiers)



**Résultat 2 : recours accru au mécanisme mondial d'assistance à la gestion des munitions tout au long de leur cycle de vie**

### Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 4.48 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la conception du mécanisme mondial d'assistance à la gestion des munitions tout au long de leur cycle de vie, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 4.49 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.12).

Tableau 4.12  
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
–	L'Assemblée générale a demandé la mise en place, au titre du programme SaferGuard, d'un mécanisme mondial efficace et souple permettant de solliciter, d'offrir et de recevoir une assistance dans le domaine de la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie	Le mécanisme mondial d'assistance à la gestion des munitions tout au long de leur cycle de vie, ses modalités et ses procédures ont été conçus et conceptualisés à la suite de consultations multipartites	Les États Membres utilisent le mécanisme mondial d'assistance à la gestion des munitions tout au long de leur cycle de vie pour solliciter et recevoir une assistance	Les États Membres fournissent et reçoivent une assistance dans le domaine de la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie par l'intermédiaire du mécanisme mondial d'assistance à la gestion des munitions tout au long de leur cycle de vie

**Résultat 3 : prise en compte des progrès réalisés dans la fabrication, la technologie et la conception des armes légères et de petit calibre pour prévenir, combattre et éliminer leur commerce illicite et leur détournement**

**Projet de plan-programme pour 2026**

4.50 Dans sa résolution 79/40, l'Assemblée générale a décidé de créer un groupe d'experts techniques à composition non limitée chargé de faire des recommandations concertées pour assurer la mise en œuvre intégrale et effective du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage, à la lumière des progrès réalisés dans la fabrication, la technologie et la conception des armes légères et de petit calibre, en particulier des armes en polymère et des armes modulaires ainsi que des armes à feu produites par impression tridimensionnelle, l'accent étant mis sur la coopération et l'assistance internationales.

*Enseignements tirés et changements prévus*

4.51 L'enseignement tiré est le suivant : eu égard à l'expérience qu'on a acquise en appuyant d'autres groupes d'experts, il est important de rendre compte des travaux du groupe d'experts techniques à composition non limitée afin de tenir tous les États informés de leur état d'avancement. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, les réunions du groupe d'experts seront facilitées et l'échange d'informations renforcé afin que tous les États Membres puissent suivre les progrès et les résultats obtenus.

4.52 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.13).

Tableau 4.13  
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
À la huitième Réunion biennale des États sur les armes légères, il a été demandé aux États de se pencher sur la création d'un groupe d'experts chargé d'examiner les progrès réalisés dans la fabrication, la technologie et la conception des armes légères et de petit calibre	–	Dans sa résolution 79/40, l'Assemblée générale a décidé de créer un groupe d'experts techniques à composition non limitée, qui se réunirait pour la première fois en 2026	Les préparatifs nécessaires à la convocation du groupe d'experts techniques à composition non limitée, tant en ce qui concerne le fond que la procédure, sont en cours	La réunion du groupe d'experts techniques à composition non limitée a lieu

## Produits

4.53 On trouvera dans le tableau 4.14 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 4.14  
Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>23</b>	<b>21</b>
1. Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les armes classiques, les transferts d'armes, les dépenses militaires, les armes légères et de petit calibre, le désarmement et le développement, les engins explosifs improvisés, l'uranium appauvri et la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie	6	7	6	7
2. Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les armes légères et de petit calibre	–	–	1	–
3. Rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies	–	–	1	–
4. Rapport et documents relatifs à la réunion préparatoire des États sur le Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie	–	–	15	–
5. Rapport et documents de la neuvième Réunion biennale sur les armes légères et du groupe d'experts techniques à composition non limitée chargé d'examiner les progrès réalisés dans la fabrication, la technologie et la conception des armes légères et de petit calibre	–	–	–	14
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>71</b>	<b>87</b>	<b>75</b>	<b>67</b>
6. Séances de la Première Commission	25	33	25	31

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
7. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques	10	9	20	–
8. Réunions de la quatrième Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites	20	18	–	–
9. Réunions du comité préparatoire de la quatrième Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites adopté au titre du Programme d'action sur les armes légères	10	10	–	–
10. Consultations informelles entre les États Membres concernant le Programme d'action sur les armes légères	6	13	–	6
11. Séances de la Réunion biennale des États sur les armes légères et réunions du groupe d'experts techniques à composition non limitée chargé d'examiner les progrès réalisés dans la fabrication, la technologie et la conception des armes légères et de petit calibre	–	–	–	10
12. Séances de la réunion préparatoire des États sur le Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie	–	–	10	–
13. Réunions informelles du Comité d'examen technique du programme SaferGuard	–	4	20	20
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>11</b>
14. Projets sur la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères	2	5	2	5
15. Évaluations et déploiements d'équipes d'intervention rapide au titre du mécanisme mondial d'assistance à la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie	–	1	4	4
16. Mise en place d'évaluations dans le cadre de la procédure structurée pour le Programme d'action	–	–	–	2
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>90</b>	<b>10</b>	<b>94</b>	<b>174</b>
17. Cours de formation et campagnes de validation sur les Directives techniques internationales sur les munitions	10	10	14	14
18. Programme de bourses sur le Programme d'action sur les armes légères	80	–	80	80
19. Programme de bourses sur le Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie	–	–	–	80

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : une réunion d'information à l'intention des représentants sur les instruments de transparence des Nations Unies (Registre des armes classiques et Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires) et une en vue de la Réunion biennale des États sur les armes légères ; deux réunions d'information et consultations régionales sur le nouveau Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie visant à appuyer l'élaboration d'engagements régionaux et sous-régionaux ; deux séminaires d'experts en préparation de la réunion du groupe d'experts techniques à composition non limitée.

**Bases de données et supports numériques** : systèmes de communication d'informations en ligne concernant le commerce officiel des armes à l'échelle mondiale, les dépenses militaires, les mesures de confiance dans le domaine militaire et l'application du Programme d'action sur les armes légères, qui peuvent être utilisés à titre volontaire par les États Membres ; plateforme collaborative en ligne pour la gestion des Directives techniques internationales sur les munitions ; plateforme en ligne sécurisée du mécanisme mondial d'assistance à la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie ;

plateforme en ligne pour le recueil de données et la communication d'informations liée au Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie.

**D. Activités de communication**

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : page Web sur les armes classiques ; site Web du programme SaferGuard relatif aux munitions.

## Sous-programme 4 Information et sensibilisation

### Objectif

- 4.54 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire mieux comprendre et connaître aux États Membres et au public les questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements.

### Stratégie

- 4.55 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à :
- a) mener des activités de sensibilisation et d'échange d'informations, en coopération avec les États Membres et d'autres partenaires et parties prenantes concernés et sous la forme de tables rondes, de manifestations publiques, d'expositions, de points presse, de sorties de livres et de projections de films, entre autres ;
  - b) produire des publications, appliquer une stratégie médiatique globale et participer à des activités de sensibilisation ciblant un public d'âges, de genres, de handicaps, d'origines géographiques et de points de vue différents ;
  - c) soutenir la participation de la société civile aux forums intergouvernementaux en facilitant les modalités d'accès, en organisant des réunions consultatives et en prévoyant que des représentants de la société civile invités fassent des présentations ;
  - d) appliquer les recommandations formulées dans l'étude menée en 2002 par l'ONU sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, en travaillant en collaboration avec les États Membres et les autres partenaires pour produire et diffuser du matériel pédagogique, élaborer des modules en ligne portant sur des sujets de fond et organiser des activités et des concours à visée pédagogique sur le thème de la paix et du désarmement, et en s'attachant particulièrement à sensibiliser les jeunes, notamment les jeunes femmes et les personnes qui habituellement n'interviennent pas, à la défense et à la promotion des efforts de désarmement ;
  - e) veiller à ce que des mesures soient prises spécifiquement pour que tous les jeunes, sans exclusive, puissent apporter une véritable contribution dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et aient les moyens de le faire, notamment par l'intermédiaire de la plateforme numérique #Youth4Disarmament créée à cet effet, ainsi que par des subventions symboliques et des bourses financées au moyen de contributions volontaires.
- 4.56 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) susciter un plus grand intérêt envers les efforts multilatéraux de désarmement et mobiliser davantage de soutien en la matière, obtenir une participation plus marquée du grand public et des autres parties prenantes dans ce domaine et mettre à la disposition des États Membres, en temps opportun, des informations claires et impartiales ;

- b) mieux sensibiliser les parties prenantes, notamment les fonctionnaires, les représentants de la société civile et le grand public ;
- c) faire avancer l'élaboration d'interprétations communes dans les discussions multilatérales menées par les États au sujet de la sécurité des technologies de l'information et des communications dans le contexte de la sécurité internationale et améliorer la compréhension et la connaissance du sujet parmi les États et les acteurs non gouvernementaux.

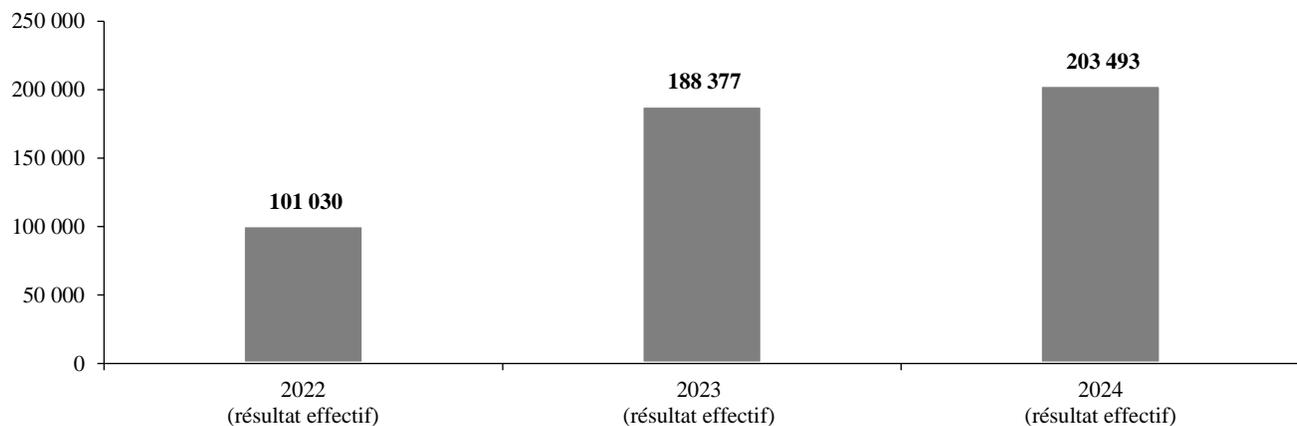
## Exécution du programme en 2024

### Sensibilisation accrue d'un public plus large aux dépenses militaires mondiales

- 4.57 Dans le cadre du sous-programme, on a collaboré avec le Département de la communication globale et d'autres entités concernées pour mettre à jour un panneau mural sur les dépenses militaires, présenté depuis 2013 dans le cadre de l'exposition permanente sur le désarmement au Siège de l'ONU. En conséquence, plus de 200 000 personnes ayant visité l'exposition en 2024 ont eu accès à des informations actualisées sous forme visuelle et à caractère éducatif sur les dépenses militaires mondiales, ce qui leur a permis de mieux comprendre l'intérêt qu'il y a à investir dans les efforts de désarmement.
- 4.58 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 4.III).

Figure 4.III

**Mesure des résultats : nombre de personnes ayant visité l'exposition permanente sur le désarmement (résultat annuel)**



## Résultats escomptés pour 2026

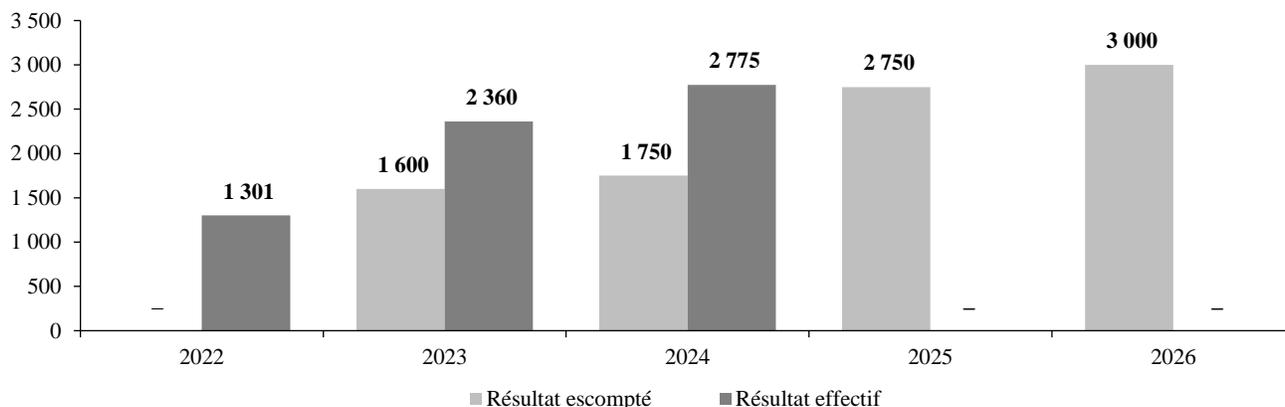
**Résultat 1 : *Annuaire des Nations Unies sur le désarmement* – engagement renforcé et portée accrue des questions d'actualité et des tendances en matière de désarmement multilatéral, de non-prolifération et de maîtrise des armements**

### Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 4.59 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à faire en sorte que 2 775 visiteurs uniques consultent le site Web de l'*Annuaire des Nations Unies sur le désarmement*, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 1 750 visiteurs.
- 4.60 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 4.IV).

Figure 4.IV

**Mesure des résultats : nombre de visiteurs uniques sur le site Web de l'Annuaire des Nations Unies sur le désarmement (résultat annuel)**



**Résultat 2 : renforcement des moyens d'action des jeunes en matière de désarmement et de non-prolifération**

**Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026**

- 4.61 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 100 jeunes dirigeants de 64 pays participent à la première phase du programme Fonds des jeunes leaders pour un monde exempt d'armes nucléaires, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 4.62 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.15).

Tableau 4.15

**Mesure des résultats**

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
De jeunes leaders ont élaboré des projets visant à mobiliser les jeunes sur les questions liées au désarmement, à la maîtrise des armements après avoir suivi le programme de formation #Leaders4Tomorrow	100 jeunes leaders de 60 pays ont été sélectionnés pour participer à une réunion organisée en ligne en vue du lancement du programme Fonds des jeunes leaders pour un monde exempt d'armes nucléaires	100 jeunes leaders de 64 pays ont participé à la première phase du programme Fonds des jeunes leaders pour un monde exempt d'armes nucléaires	De jeunes leaders organisent des activités liées au désarmement et à la non-prolifération nucléaire, telles que des dialogues de sensibilisation et des rencontres de réseautage, et y participent	De jeunes leaders participent à des webinaires, à des sessions de formation et à des visites de sites en rapport avec le désarmement et la non-prolifération nucléaire dans le cadre de la deuxième phase du programme Fonds des jeunes leaders pour un monde exempt d'armes nucléaires

**Résultat 3 : sensibilisation accrue aux questions de désarmement et de non-prolifération**

**Projet de plan-programme pour 2026**

4.63 Le sous-programme vise à faire mieux connaître et comprendre les questions de désarmement et de non-prolifération aux États Membres, aux universitaires, aux membres de la société civile et au grand public, en particulier les jeunes, et à mieux les informer sur ces questions, en produisant et en diffusant davantage de publications électroniques, de messages sur les médias sociaux et d'autres supports d'information.

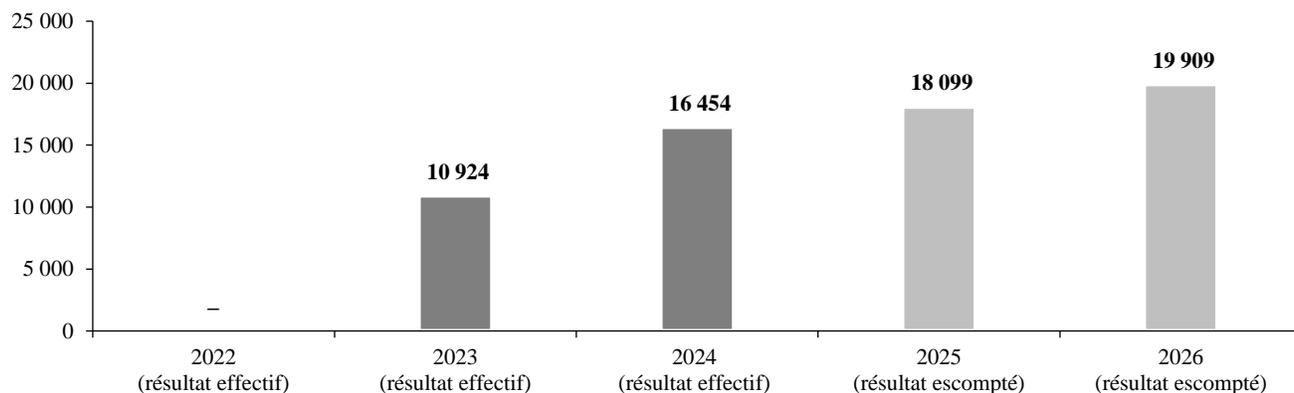
*Enseignements tirés et changements prévus*

4.64 L'enseignement tiré est le suivant : les publications et les méthodes de diffusion traditionnelles ne permettent pas d'atteindre efficacement les jeunes, comme le montrent les retours recueillis auprès des parties concernées au cours de l'exercice biennal 2023-2024. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on renforcera la stratégie de communication numérique dans les médias sociaux en proposant du contenu multilingue et en élaborant des ressources accessibles pour que le public acquière une meilleure compréhension des questions de désarmement, et on continuera de collaborer avec les établissements universitaires et les organisations de la société civile pour appuyer les efforts faits par les États Membres au regard des processus de désarmement.

4.65 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 4.V).

Figure 4.V

**Mesure des résultats : nombre moyen de comptes uniques touchés par mois sur Instagram (résultat annuel)**



Note : Données non disponibles pour 2022.

**Produits**

4.66 On trouvera dans le tableau 4.16 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 4.16

**Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>15</b>
1. Rapports du Secrétaire général transmettant les vues des États Membres à l'Assemblée générale sur : les normes environnementales dans le contexte du désarmement et de la maîtrise des armements ; la promotion du multilatéralisme ; l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ; le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement ; le rôle de la science et de la technique ; l'intelligence artificielle dans le domaine militaire.	6	5	6	5
2. Rapports du Secrétaire général sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement (y compris la documentation d'avant-session, de session et d'après-session)	10	10	10	10
3. Rapport du Secrétaire général sur les jeunes, le désarmement et la non-prolifération	–	–	1	–
4. Rapport d'activité du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)	1	1	1	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>32</b>	<b>12</b>
Réunions ou séances :				
5. Conseil consultatif pour les questions de désarmement	12	12	12	12
6. Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)	30	30	20	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
7. Formation des enseignants en matière de désarmement et de non-prolifération	1	1	1	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
8. Publications sur le désarmement, notamment l' <i>Annuaire des Nations Unies sur le désarmement</i> , des études thématiques et d'autres publications périodiques ou non périodiques	8	8	8	8
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : base de données concernant l'état des accords sur le désarmement et la réglementation des armements, bibliothèque de références sur le désarmement et bibliothèque de documents électroniques.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : dépliants, brochures, kits publicitaires, guides, affiches, fiches d'information sur le désarmement ; activités relatives au désarmement menées par le Messenger de la paix, notamment messages d'intérêt public ; colloques, ateliers, concours de jeunes et groupes de discussion sur les questions de désarmement ; séances d'information sur le désarmement destinées aux visiteurs ou à des groupes extérieurs ; supports pédagogiques sur les questions de désarmement et de non-prolifération ; ressources audiovisuelles, notamment des vidéos, des manifestations et des expositions sur le désarmement et la non-prolifération.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : articles d'opinion publiés dans des revues.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : site Web sur l'éducation au désarmement et site Web du programme <i>Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement</i> ; plateforme en ligne de l'initiative Les jeunes pour le désarmement, site Web « Meetings Place » du Bureau des affaires de désarmement et site Web de l' <i>Annuaire des Nations Unies sur le désarmement</i> .				

## Sous-programme 5 Désarmement régional

### Objectif

- 4.67 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser les initiatives et les efforts régionaux de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, ainsi que la bonne application des traités et autres instruments mondiaux et régionaux existant en la matière, et de renforcer les partenariats avec les organisations régionales.

### Stratégie

- 4.68 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à :
- donner des formations techniques et juridiques, mener des activités de renforcement des capacités et encourager l'application par les États Membres des traités et des normes et directives internationales pertinents, tels que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Traité sur le commerce des armes, la Convention sur les armes biologiques, les résolutions [1325 \(2000\)](#), [1540 \(2004\)](#), [1673 \(2006\)](#), [1810 \(2008\)](#), [1977 \(2011\)](#), [2055 \(2012\)](#), [2325 \(2016\)](#), [2370 \(2017\)](#), [2572 \(2021\)](#), [2622 \(2022\)](#) et [2663 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité et les résolutions [79/57](#), [79/65](#), [79/66](#), et [79/67](#) de l'Assemblée générale ;
  - coopérer sur des questions relevant du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements avec diverses organisations, notamment des organisations régionales et sous-régionales et des organisations de la société civile, telles que l'Union africaine, la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Organisation des États américains, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Forum des îles du Pacifique, en faisant fond sur les synergies existantes et en évitant les doubles emplois avec l'action que mènent déjà ces organisations.
- 4.69 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- plus grande adhésion aux instruments de désarmement et renforcement de la maîtrise des armes légères et de petit calibre et des munitions, ce qui permettra de réduire le commerce illicite et la circulation de ce type d'armes et, partant, de renforcer la paix et la sécurité régionales ;
  - renforcement des mesures de confiance entre les États Membres ;
  - renforcement des partenariats noués avec des organisations régionales et sous-régionales.

### Exécution du programme en 2024

#### **Les États Membres élaborent un plan d'action centraméricain et dominicain pour la prévention et la répression du trafic et de la prolifération des armes à feu, des munitions et des explosifs**

- 4.70 Le trafic d'armes légères et de petit calibre et de munitions illicites contribue à la violence armée sous toutes ses formes et joue un rôle de catalyseur et de multiplicateur de la violence et de la criminalité. Dans le cadre du sous-programme, en collaboration avec l'Organisation des États américains et le Système d'intégration de l'Amérique centrale, on a fourni un appui technique à sept États Membres de la région d'Amérique centrale pour les aider à élaborer un plan d'action pour la prévention du trafic et de la prolifération des armes et des munitions, lequel a été adopté le 12 février 2025. Le plan d'action met l'accent sur le renforcement des normes et de la coordination institutionnelle, la prévention de la violence armée et de l'utilisation abusive des armes à feu, la gestion du cycle de vie des armes, munitions et accessoires et les enquêtes et poursuites pénales

relatives au trafic, à la détention et à l'utilisation illicites d'armes et de munitions. Avec le concours constant de la communauté internationale, le plan d'action fournira des mécanismes efficaces, durables et complets qui permettront d'améliorer la maîtrise des armements et la gestion des munitions en faisant collaborer les États, en encourageant la mise en commun d'informations et en mobilisant des ressources pour faire face aux difficultés pressantes.

4.71 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.17).

**Tableau 4.17  
Mesure des résultats**

<i>2022 (résultat effectif)</i>	<i>2023 (résultat effectif)</i>	<i>2024 (résultat effectif)</i>
–	–	Les États Membres ont élaboré un plan d'action centraméricain et dominicain pour la prévention du trafic des armes à feu, des munitions et des explosifs, assorti d'un cadre de suivi et d'évaluation

**Résultats escomptés pour 2026**

**Résultat 1 : éducation en matière de désarmement et de non-prolifération et formations à cet égard pour toutes et tous**

**Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026**

- 4.72 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à assurer une diffusion régionale plus large des possibilités d'éducation et à élargir l'accès des étudiants, des enseignants et de la société civile à des contenus d'apprentissage adaptés, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 4.73 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.18).

**Tableau 4.18  
Mesure des résultats**

<i>2022 (résultat effectif)</i>	<i>2023 (résultat effectif)</i>	<i>2024 (résultat effectif)</i>	<i>2025 (résultat escompté)</i>	<i>2026 (résultat escompté)</i>
L'Assemblée générale a adopté la résolution <a href="#">77/51</a> , proclamant le 5 mars Journée internationale de sensibilisation au désarmement et à la non-prolifération	Les partenaires du secteur de l'éducation et de la formation ont participé davantage à l'élaboration de programmes pédagogiques sur le désarmement, et les possibilités d'éducation non formelle ont été plus nombreuses	Les possibilités d'éducation ont été diffusées plus largement à l'échelle régionale grâce à l'élargissement progressif des partenariats avec les universités et les partenaires de formation	Les éducateurs et les partenaires du secteur de l'éducation, notamment les universités, les organisations de la société civile et les organisations régionales, mettent en œuvre des initiatives pédagogiques en matière de désarmement et de	Les éducateurs et les partenaires ont un meilleur accès aux sujets liés au désarmement et les comprennent mieux grâce aux plateformes d'apprentissage en ligne du Bureau des affaires de désarmement, qu'ils utilisent dans le cadre des initiatives de désarmement
Un cadre commun pour l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération a été mis à la		Les étudiants, les enseignants et les membres de la société civile ont		

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
disposition des États Membres, des organisations régionales et des autres parties prenantes afin de renforcer la cohérence et la coordination des initiatives pédagogiques		bénéficié d'un accès accru à des contenus d'apprentissage adaptés grâce à un enseignement sur mesure et contextualisé assuré par les partenaires du secteur de l'éducation et les éducateurs	non-prolifération ou y contribuent, en partenariat avec le sous-programme, et utilisent les supports pédagogiques et les programmes de renforcement des connaissances et des compétences mis au point par celui-ci	Les outils pédagogiques et les supports mis à la disposition des éducateurs et des partenaires sont élargis et diversifiés afin de maximiser la portée du renforcement des connaissances et des compétences en matière de désarmement et de non-prolifération

**Résultat 2 : sensibilisation au Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie et appui à la mise en œuvre de cet instrument aux niveaux régional, sous-régional et national**

**Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026**

- 4.74 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que les acteurs régionaux, sous-régionaux et nationaux, notamment les représentants des ministères de la défense et de l'intérieur, les armées nationales, les organismes d'application des lois et d'enquête, les organisations régionales et la société civile, prennent part à des activités de sensibilisation visant à promouvoir le Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 4.75 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.19).

Tableau 4.19  
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
–	Le Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie a été adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution <a href="#">78/47</a>	Les acteurs régionaux, sous-régionaux et nationaux ont participé à des activités visant à faire mieux connaître le Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie	Les États participent à la réunion préparatoire et étudient les moyens de mettre au point le processus et les modalités permettant d'assurer la mise en œuvre effective du Cadre mondial aux niveaux régional, sous-régional et national	Les États échangent davantage d'informations sur la gestion des munitions

**Résultat 3 : intégration accrue du désarmement dans les cadres nationaux de développement****Projet de plan-programme pour 2026**

- 4.76 Dans sa résolution [79/43](#), l'Assemblée générale a souligné le rôle central que jouait l'ONU dans la relation entre le désarmement et le développement et engagé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour intégrer les activités concernant le désarmement, l'action humanitaire et le développement.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 4.77 L'enseignement tiré est le suivant : la promotion de la prise en compte des questions de maîtrise des armements et de réduction de la violence dans les cadres nationaux de développement et dans l'appui connexe en matière d'analyse, de planification, de politiques et de programmation fourni par l'Organisation aidera à prendre des mesures plus globales contre l'offre et la demande d'armes légères et de petit calibre. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on collaborera plus étroitement avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies dans toutes les régions afin de promouvoir des approches multisectorielles propres à renforcer la maîtrise des armements et à réduire la violence armée.
- 4.78 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.20).

Tableau 4.20  
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
–	–	–	Les États Membres d'au moins une région élaborent des stratégies nationales fondées sur une analyse des questions de	Les États Membres d'une autre région élaborent des stratégies nationales fondées sur une analyse des questions de maîtrise des

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
			maîtrise des armements et de réduction de la violence	armements et de réduction de la violence

## Produits

4.79 On trouvera dans le tableau 4.21 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 4.21

### Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
1. Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ; le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée ; l'adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional	5	5	3	5
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
2. Séance de la Première Commission	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>13</b>
3. Projets sur la maîtrise efficace des armes de petit calibre, y compris la sécurité physique et la gestion des stocks	9	9	6	5
4. Projets relatifs à la mise en œuvre de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements	3	3	3	3
5. Projets sur l'éducation à la paix et au désarmement, notamment des projets s'adressant à la jeunesse, axés sur les objectifs de développement durable	5	6	6	5
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>110</b>	<b>309</b>	<b>126</b>	<b>214</b>
6. Séminaires, ateliers et séances de formation et de renforcement des capacités sur les armes légères et de petit calibre	91	292	91	200
7. Séminaires, ateliers et séances de formation et de renforcement des capacités sur la non-prolifération des armes de destruction massive et la mise en œuvre et l'universalisation des instruments de non-prolifération et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité	17	15	33	12
8. Conférences internationales sur les questions de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements	2	2	2	2
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
9. Publications sur le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements	4	4	3	3

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

---

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : formulation de conseils de fond sur des questions techniques et juridiques et organisation de formations sur la mise en œuvre effective des instruments pertinents, conformément aux mandats du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, à la demande des États Membres, d'organisations régionales et sous-régionales et d'organisations de la société civile en Afrique, en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : fiches d'information sur le travail des centres régionaux et du bureau de liaison de Vienne ; activités de sensibilisation à l'intention de jeunes, de femmes et d'autres parties prenantes ; sites Web et plateformes d'apprentissage en ligne telles que la plateforme consacrée à l'éducation au désarmement.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : site Web et comptes sur les médias sociaux.

---

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2026

### Vue d'ensemble

- 4.80 Conformément au paragraphe 20 de la résolution [77/262](#) de l'Assemblée générale, le Bureau des affaires de désarmement a procédé à un examen des dépenses dans le cadre de son projet de budget-programme pour 2026. Sous la direction stratégique de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et avec la participation de tous les directeurs et directrices de programme, il a été procédé à un examen pour chaque composante du Bureau, compte étant tenu du fait qu'il importe de plus en plus de parvenir à un désarmement au niveau mondial, du rythme rapide des progrès scientifiques et techniques dans ce domaine, de la prolifération des armes classiques, de l'augmentation des dépenses militaires et de la nécessité impérieuse qu'il y a à honorer les engagements pris de longue date en matière de désarmement nucléaire alors même que les risques nucléaires se multiplient. Dans le cadre de l'examen, il a également été tiré parti de l'action menée précédemment par le Bureau pour améliorer l'efficacité opérationnelle, notamment des changements présentés et ultérieurement approuvés dans le projet de budget-programme pour 2022 [[A/76/6 \(Sect. 4\)](#)], qui ont entraîné le déclassement de postes de niveau élevé (de D-2 à D-1 et de P-5 à P-4) et le reclassement d'un poste de P-2 à P-3<sup>1</sup>.
- 4.81 L'examen comprenait une analyse approfondie des 73 postes et des profils d'emploi pour chaque bureau et site, ainsi qu'une analyse complète des tendances concernant les dépenses et la répartition des ressources autres que les postes au cours des cinq dernières années, en vue de déterminer là où il était possible d'obtenir des gains d'efficacité et de modifier l'allocation des ressources pour soutenir une mise en œuvre optimale du mandat du Bureau et obtenir des résultats, comme indiqué dans le projet de plan-programme pour 2026. Il y avait moyen de mieux utiliser les ressources financières et humaines dans plusieurs domaines.
- 4.82 En ce qui concerne les postes, en réponse à la recommandation faite par le Comité consultatif au paragraphe II.75 de son premier rapport sur le projet de budget-programme ([A/79/7](#)), qui a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [79/257](#), le Bureau a procédé à une analyse systématique de la charge de travail du personnel en poste sur la base des indicateurs de la charge de travail découlant de ses mandats, y compris un examen de la structure des effectifs et des lieux d'affectation pour déterminer s'il y avait moyen d'optimiser davantage les postes. L'examen a également comporté une analyse des compétences du personnel au regard de l'initiative Nations Unies 2.0 (ONU 2.0), afin de s'assurer que le Bureau était bien positionné pour s'acquitter de ses mandats à l'avenir.
- 4.83 L'examen des dépenses a permis de déterminer qu'il y avait moyen de recalibrer, de regrouper et de mieux utiliser les ressources financières et humaines afférentes aux deux programmes mondiaux de bourses de formation proposées par le Bureau. La dotation en effectifs approuvée pour soutenir les deux programmes comprend huit postes (1 P-4, 1 P-3, 1 G(1°C) et 5 AN). Il est proposé que les programmes de bourses soient soutenus par une équipe unifiée comprenant six postes (1 P-4, 1 P-3, 1 G(1°C) et 3 AN), et non plus par deux équipes distinctes, ce qui se solderait par la suppression de deux postes (2 AN) dans des centres régionaux et une diminution de 152 800 dollars au titre des postes. En ce qui concerne les ressources autres que les postes, les synergies créées par le regroupement des programmes de bourses, y compris la réduction des coûts des services de formation et des frais de voyage des boursiers, se traduiraient par une réduction totale de

---

<sup>1</sup> Le poste D-2 de Directeur du Bureau de Genève a été déclassé à D-1 et est devenu un poste de chef de service de sorte que la structure des services de gestion à Genève soit la même que celle des autres sous-programmes du Bureau, et le poste P-5 de spécialiste hors classe des questions politiques a été déclassé à P-4 et est devenu un poste de spécialiste des questions politiques. Il a été procédé au reclassement à P-3 d'un poste P-2 d'informaticien(ne) (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) qui est devenu un poste d'informaticien, ce qui a permis de renforcer les capacités et d'être en mesure de moderniser les systèmes d'information pour répondre aux attentes des États Membres et des organismes intergouvernementaux bénéficiant du concours du Bureau.

308 600 dollars (37 800 dollars au titre des services contractuels, 258 000 dollars au titre des subventions et contributions et 12 800 dollars au titre des dépenses autres que les postes afférentes aux postes qui seraient supprimés, dont 4 600 dollars au titre des services contractuels, 4 800 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, 400 dollars au titre des fournitures et accessoires et 3 000 dollars au titre du mobilier et matériel).

- 4.84 Le montant de 461 400 dollars qui serait ainsi économisé servirait à financer deux postes dont la création est proposée afin d'aider le Bureau à mieux appuyer le Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques ; il est ainsi proposé de créer un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) au Service des armes de destruction massive. Son (sa) titulaire aiderait le Mécanisme à disposer d'un fichier d'experts lui permettant de mener rapidement des enquêtes en cas d'allégations concernant l'emploi d'armes chimiques, bactériologiques (biologiques) et à toxines. Il est également proposé de créer un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (P-2) au Groupe des sciences, des technologies et de la sécurité internationale de sorte que le Bureau puisse traiter le nombre croissant de questions relatives aux technologies émergentes dans le contexte de la sécurité internationale et fournir rapidement aux États Membres des services efficaces et de qualité dans ce domaine. On trouvera des précisions sur ces postes à l'annexe II.
- 4.85 Le Bureau a également déterminé qu'il pouvait intégrer les principes de l'initiative ONU 2.0 dans son travail afin de prêter plus d'efficacité et d'efficacités à l'appui qu'il apporte aux États Membres. Plus précisément, il mettra en place une plateforme en ligne permettant aux États Membres de soumettre les rapports qu'ils sont tenus de présenter en vertu des instruments et conventions auxquels il apporte son concours. Le portail permettrait d'accroître l'efficacité et d'améliorer l'accessibilité, la facilité d'utilisation, la transparence et l'intégration des données émanant des États Membres, car il regrouperait les bases de données que le Bureau gère actuellement, telles que celles concernant les dépenses militaires (MilEx) et le registre des armes classiques. Une fois le portail entièrement développé et opérationnel, ce qui devrait prendre deux ans, le Bureau n'aura plus à faire autant appel à des consultants aux fins de la maintenance des bases de données et de la saisie des données, puisque les données seront centralisées et leur traitement automatisé. Les coûts de développement du portail s'élèveraient à 102 000 dollars.
- 4.86 L'examen des dépenses a également montré qu'il serait possible d'obtenir des gains d'efficacité si les centres régionaux du Bureau occupaient des locaux avec des présences régionales plus importantes. Il faudrait cependant procéder à un examen plus approfondi de la question et aucune proposition n'est donc présentée à ce stade. L'examen a montré que les besoins en ressources relatifs aux consultants et aux experts concernaient principalement des mandats de l'Assemblée générale dont les coûts étaient prédéterminés et pour lesquels il était difficile d'obtenir de nouveaux gains d'efficacité.
- 4.87 L'examen des dépenses a montré qu'il importait que la gestion des ressources relatives aux autres dépenses de personnel cadre avec les opérations existantes. Le Service administratif compte actuellement trois postes [(1 P-5 et 2 G(1<sup>re</sup>C)] et trois emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [G(AC)] occupés par deux assistants administratifs et un(e) assistant(e) (budget et finances). Le coût des trois emplois de temporaire est réparti entre les budgets des sous-programmes afférents aux autres dépenses de personnel. Pour rationaliser les opérations, il est proposé de réaffecter les ressources des sous-programmes 1 à 5 au Service administratif au titre de la composante Appui au programme, proposition qui est sans incidence sur les coûts.
- 4.88 En ce qui concerne le budget voyages, l'examen des dépenses a montré que la haute direction était de plus en plus sollicitée pour mener des activités de sensibilisation et de communication, en particulier dans le monde du Sud. Pour que les voyages et les réunions soient coordonnés région par région afin d'optimiser les gains d'efficacité et de réduire les coûts, notamment en donnant la priorité aux réunions hybrides et virtuelles lorsque cela est possible, et compte tenu des dépassements du budget voyages, qui est réparti entre les cinq sous-programmes, il est proposé de regrouper les ressources afférentes aux voyages sous la composante Direction exécutive et administration. La réaffectation serait sans incidence sur les coûts et permettrait une utilisation plus cohérente et

optimisée des ressources, tout en garantissant un contrôle efficace des dépenses, qui ont dépassé le budget approuvé ces dernières années.

- 4.89 On trouvera dans les tableaux 4.22 à 4.24 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 4.22

**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements				Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes	10 930,1	12 438,3	265,6	167,6	46,9	480,1	3,9	12 918,8	
Autres dépenses de personnel	322,5	350,7	–	14,0	–	14,0	4,0	364,7	
Dépenses de représentation	–	2,3	–	–	–	–	–	2,3	
Consultants	352,0	1 322,5	(44,7)	54,2	–	9,5	1,1	1 332,0	
Experts	368,7	855,4	(124,8)	165,2	–	40,4	3,1	895,8	
Voyages des représentants	–	–	–	–	–	–	–	–	
Voyages du personnel	204,9	259,7	(10,3)	100,8	–	90,5	34,8	350,2	
Services contractuels	423,7	1 140,5	(47,5)	229,7	35,6	217,8	19,1	1 358,3	
Frais généraux de fonctionnement	296,3	378,3	–	2,1	(3,0)	(0,9)	(0,2)	377,4	
Fournitures et accessoires	19,1	18,2	–	0,4	–	0,4	2,2	18,6	
Mobilier et matériel	77,8	97,0	(6,3)	4,6	1,6	(0,1)	(0,1)	96,9	
Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	
Subventions et contributions	1 259,9	2 264,8	–	667,7	(258,0)	409,7	18,1	2 674,5	
<b>Total</b>	<b>14 254,8</b>	<b>19 127,7</b>	<b>32,0</b>	<b>1 406,3</b>	<b>(176,9)</b>	<b>1 261,4</b>	<b>6,6</b>	<b>20 389,1</b>	

Tableau 4.23

**Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2026**

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Ressources approuvées pour 2025	73	1 SGA, 1 D-2, 5 D-1, 12 P-5, 11 P-4, 12 P-3, 3 P-2/1, 5 AN, 6 G(1°C), 13 G(AC) et 4 AL
Créations	4	1 P-2 au titre de la composante Direction exécutive et administration, 1 P-3 au titre du sous-programme 2 (Armes de destruction massive) et 1 P-3 et 1 G(AC) au titre du sous-programme 3 (Armes classiques)
Suppressions	(2)	2 AN au titre du sous-programme 5 (Désarmement régional)
Ressources proposées pour 2026	75	1 SGA, 1 D-2, 5 D-1, 12 P-5, 11 P-4, 14 P-3, 4 P-2/1, 3 AN, 6 G(1°C), 14 G(AC) et 4 AL

*Note* : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; ASG = secrétaire général(e) adjoint(e) ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Tableau 4.24

**Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe**

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	2025 (ressources approuvées)	Changements				Total	2026 (ressources proposées)
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>							
SGA	1	–	–	–	–	1	
D-2	1	–	–	–	–	1	
D-1	5	–	–	–	–	5	
P-5	12	–	–	–	–	12	
P-4	11	–	–	–	–	11	
P-3	12	–	1	1	2	14	
P-2/1	3	–	–	1	1	4	
<b>Total partiel</b>	<b>45</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>48</b>	
<b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b>							
AN	5	–	–	(2)	(2)	3	
G(1°C)	6	–	–	–	–	6	
G(AC)	13	–	1	–	1	14	
AL	4	–	–	–	–	4	
<b>Total partiel</b>	<b>28</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>(2)</b>	<b>(1)</b>	<b>27</b>	
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>75</b>	

4.90 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 4.25 à 4.27 et dans la figure 4.V.

4.91 Comme le montrent les tableaux 4.25 1) et 4.26 1), les ressources proposées pour 2026 s'élèvent globalement à 20 389 100 dollars, soit une augmentation nette de 1 261 400 dollars (6,6 %) par rapport au budget approuvé pour 2025. La variation entre dans les catégories Ajustements techniques, Nouveaux mandats et mandats élargis et Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 4.25

**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements				Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
A. Organes directeurs	–	9,2	–	–	(9,2)	(9,2)	(100)	–	
B. Direction exécutive et administration	2 480,9	2 877,8	–	100,8	256,5	357,3	12,4	3 235,1	

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
C. Programme de travail								
1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	3 111,3	3 642,2	–	–	(76,0)	(76,0)	(2,1)	3 566,2
2. Armes de destruction massive	1 802,9	2 026,7	–	179,7	50,7	230,4	11,4	2 257,1
3. Armes classiques	1 670,8	4 860,6	(18,8)	1 125,8	(437,0)	670,0	13,8	5 530,6
4. Information et sensibilisation	1 394,3	1 631,9	–	–	76,8	76,8	4,7	1 708,7
5. Désarmement régional	3 028,4	3 323,1	50,8	–	(207,2)	(156,4)	(4,7)	3 166,7
<b>Total partiel (C)</b>	<b>11 007,7</b>	<b>15 484,5</b>	<b>32,0</b>	<b>1 305,5</b>	<b>(592,7)</b>	<b>744,8</b>	<b>4,8</b>	<b>16 229,3</b>
D. Appui au programme	766,2	756,2	–	–	168,5	168,5	22,3	924,7
<b>Total partiel (1)</b>	<b>14 254,8</b>	<b>19 127,7</b>	<b>32,0</b>	<b>1 406,3</b>	<b>(176,9)</b>	<b>1 261,4</b>	<b>6,6</b>	<b>20 389,1</b>

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2024 (dépenses effectives)	2025 (estimations)	Variation	Pourcentage	2026 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	355,4	302,0	–	–	302,0
C. Programme de travail					
1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	8 778,5	7 900,0	150,0	1,9	8 050,0
2. Armes de destruction massive	3 364,3	3 027,0	250,0	8,3	3 277,0
3. Armes classiques	3 943,9	3 700,0	–	–	3 700,0
4. Information et sensibilisation	192,3	198,0	22,0	11,1	220,0
5. Désarmement régional	4 373,9	4 036,0	–	–	4 036,0
<b>Total partiel (C)</b>	<b>20 652,9</b>	<b>18 861,0</b>	<b>422,0</b>	<b>2,2</b>	<b>19 283,0</b>
D. Appui au programme	382,0	400,0	10,0	2,5	410,0
<b>Total partiel (2)</b>	<b>21 390,3</b>	<b>19 563,0</b>	<b>432,0</b>	<b>2,2</b>	<b>19 995,0</b>
<b>Total (1 + 2)</b>	<b>35 645,1</b>	<b>38 690,7</b>	<b>1 693,4</b>	<b>6,6</b>	<b>40 384,1</b>

Tableau 4.26

**Vue d'ensemble : postes proposés pour 2026, par source de financement, composante et sous-programme**

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Changements				Total	2026 (ressources proposées)
	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	14	–	–	1	1	15
C. Programme de travail						
1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	9	–	–	–	–	9
2. Armes de destruction massive	8	–	–	1	1	9
3. Armes classiques	10	–	2	–	2	12
4. Information et sensibilisation	8	–	–	–	–	8
5. Désarmement régional	21	–	–	(2)	(2)	19
<b>Total partiel (C)</b>	<b>56</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>	<b>57</b>
D. Appui au programme	3	–	–	–	–	3
<b>Total partiel (1)</b>	<b>73</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>75</b>

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2025 (estimations)	Variation	2026 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–
C. Programme de travail			
1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	18	2	20
2. Armes de destruction massive	3	3	6
3. Armes classiques	8	–	8
4. Information et sensibilisation	–	–	–
5. Désarmement régional	15	–	15
<b>Total partiel (C)</b>	<b>44</b>	<b>5</b>	<b>49</b>
D. Appui au programme	2	–	2
<b>Total partiel (2)</b>	<b>46</b>	<b>5</b>	<b>51</b>
<b>Total (1 + 2)</b>	<b>119</b>	<b>7</b>	<b>126</b>

Tableau 4.27

**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes**

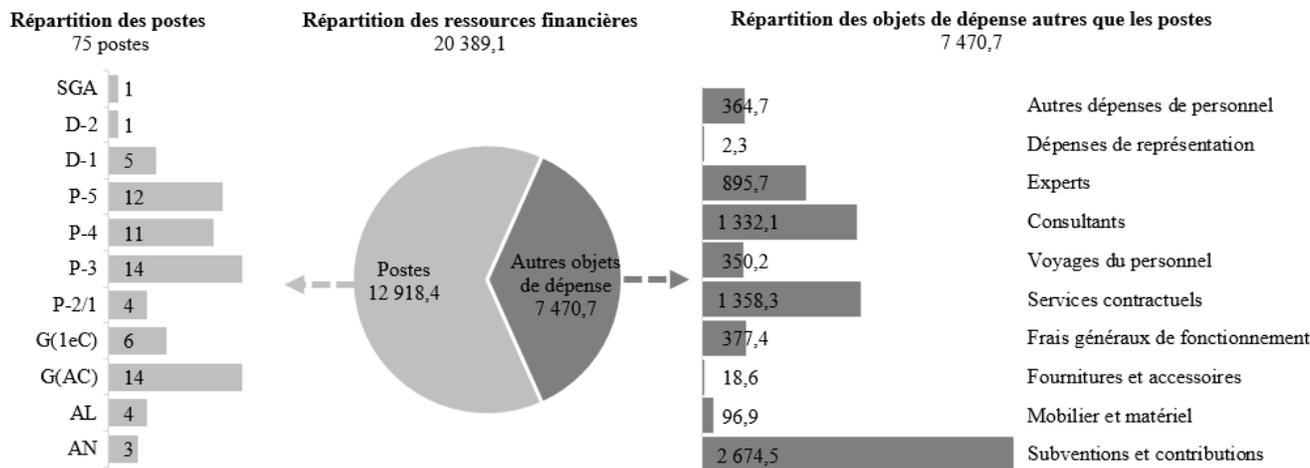
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements				Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	10 930,1	12 438,3	265,6	167,6	46,9	480,1	3,9	12 918,4	
Autres objets de dépense	3 324,7	6 689,4	(233,6)	1 238,7	(223,8)	781,3	11,7	7 470,7	
<b>Total</b>	<b>14 254,8</b>	<b>19 127,7</b>	<b>32,0</b>	<b>1 406,3</b>	<b>(176,9)</b>	<b>1 261,4</b>	<b>6,6</b>	<b>20 389,1</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		45	–	1	2	3	–	48	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		28	–	1	2)	1)	–	27	
<b>Total</b>		<b>73</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>2</b>		<b>75</b>	

Figure 4.VI

**Répartition des ressources proposées pour 2026**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



## Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

### Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

#### Ajustements techniques

- 4.92 Comme le montre le tableau 4.25 1), les changements entraînent une augmentation nette de 32 000 dollars, qui s'explique comme suit :
- a) **sous-programme 3 (Armes classiques)**. La diminution nette de 18 800 dollars se décompose comme suit :
    - i) une diminution de 233 600 dollars tenant au non-renouvellement de crédits prévus pour 2025 au titre des consultants, des experts et des voyages afférents au Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques concernant la transparence dans le domaine des armements, conformément à la résolution [77/69](#) de l'Assemblée générale (134 000 dollars), au non-renouvellement de crédits prévus pour 2025 aux fins du financement des prévisions révisées découlant de la résolution [79/1](#) de l'Assemblée, intitulée « Le Pacte pour l'avenir » ([A/79/583](#)) (93 300 dollars) et au non-renouvellement de crédits prévus pour 2025 au titre du mobilier et matériel destiné aux titulaires des postes créés en 2025 (6 300 dollars) ;
    - ii) une augmentation de 214 800 dollars au titre des postes, qui tient au fait que le taux de vacance convenu pour les postes existants a été appliqué à trois postes [1 poste P-4 de spécialiste des questions politiques, 1 poste P-3 de spécialiste de la gestion de programme et 1 poste G(1°C) d'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes)] qui avaient été créés en 2025 en application de la résolution [78/47](#) de l'Assemblée générale aux fins de la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie et pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes ;
  - b) **sous-programme 5 (Désarmement régional)**. Une augmentation de 50 800 dollars au titre des postes tient au fait que le taux de vacance convenu pour les postes existants a été appliqué à deux postes de spécialiste de la gestion de programme (administrateurs recrutés sur le plan national de classe C), qui avaient été créés en 2025 en application de la résolution [78/47](#) de l'Assemblée générale et pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes.

#### Nouveaux mandats et mandats élargis

- 4.93 Comme le montre le tableau 4.25 1), les changements entraînent une augmentation de 1 406 300 dollars, qui s'explique comme suit :
- a) **direction exécutive et administration**. L'augmentation de 100 800 dollars au titre des voyages du personnel comprend un montant de 35 900 dollars destiné à soutenir les évaluations et les missions de cadrage qui seront menées au niveau national, à la demande des États, conformément à la résolution [79/40](#) de l'Assemblée générale sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, et un montant de 64 900 dollars visant à appuyer les programmes de formation de quatre semaines menés en présentiel dans les quatre régions à partir de 2026, conformément à la résolution [78/47](#) de l'Assemblée ;
  - b) **sous-programme 2 (Armes de destruction massive)**. L'augmentation de 179 700 dollars comprend : i) un montant de 111 500 dollars au titre des experts afin de couvrir les frais de voyage de 25 experts, y compris les voyages du (de la) Président(e), aux fins de la participation à deux réunions à New York, ainsi que les frais de voyage du (de la) Président(e) aux fins de la participation à la présentation de l'étude complète de la question des zones exemptes d'armes nucléaires sous tous ses aspects à l'Assemblée à la quatre-vingt-unième session ; ii) un montant

de 54 200 dollars au titre des consultants qui seront chargés d'apporter un appui de fond à la présidence et au groupe d'experts lors des réunions tenues à New York et de contribuer à la rédaction de l'étude complète de la question des zones exemptes d'armes nucléaires sous tous ses aspects depuis le début du processus jusqu'à la transmission de l'étude à l'Assemblée à la quatre-vingt-unième session ; iii) un montant de 14 000 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) aux fins de l'appui aux réunions organisées conformément à la résolution 79/241 de l'Assemblée sur une étude complète de la question des zones exemptes d'armes nucléaires sous tous ses aspects ;

- c) **sous-programme 3 (Armes classiques)**. L'augmentation de 1 125 800 dollars se décompose comme suit :
- i) une augmentation de 167 600 dollars au titre des postes visant à couvrir la création de deux postes à New York [1 poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et 1 poste d'assistant(e) administratif(ve) (G(AC))] conformément à la résolution 79/40 de l'Assemblée (voir annexe II) ;
  - ii) une augmentation de 958 200 dollars au titre des postes, qui s'explique comme suit :
    - a. un montant de 53 700 dollars visant à couvrir les frais de voyage des experts qui mèneront deux missions d'évaluation technique par an afin de soutenir les évaluations et les missions de cadrage nationales, auxquelles il sera procédé à la demande des États conformément à la résolution 79/40 de l'Assemblée ;
    - b. un montant de 226 900 dollars au titre des services contractuels, qui servira à financer l'établissement d'une procédure structurée de traitement des offres et des demandes d'assistance présentées dans le cadre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international de traçage, afin de faciliter la mise en correspondance des besoins et des ressources, conformément à la résolution 79/40 de l'Assemblée, et l'organisation de programmes de formation menés en présentiel dans quatre régions, conformément à la résolution 78/47 ;
    - c. un montant de 9 900 dollars visant à couvrir principalement les dépenses autres que le coût des postes découlant des deux postes dont la création est proposée, dont 2 800 dollars au titre des services contractuels, 2 100 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, 400 dollars pour la papeterie et les fournitures de bureau, et 4 600 dollars au titre du mobilier et matériel ;
    - d. Un montant de 667 700 dollars au titre des subventions et contributions visant à couvrir les frais de voyage de 15 boursiers par région (quatre régions) aux fins de la participation aux programmes de formation de quatre semaines menés en présentiel dans les quatre régions, dans le prolongement de la résolution 78/47 de l'Assemblée.

### Autres changements

- 4.94 Comme le montre le tableau 4.25 1), les changements entraînent une diminution nette de 176 900 dollars, qui s'explique comme suit :
- a) **organes directeurs**. La diminution de 9 200 dollars au titre des voyages du personnel tient au fait qu'il est proposé de transférer les ressources afférentes aux voyages à la composante Direction exécutive et administration, comme expliqué au paragraphe 4.94 b) iii) ;
  - b) **direction exécutive et administration**. L'augmentation nette de 256 500 dollars se décompose comme suit :
    - i) une augmentation de 90 900 dollars au titre des postes liée à la création d'un poste de spécialiste des affaires politiques (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (P-2), comme expliqué au paragraphe 4.84 (voir annexe II) ;

- ii) une diminution de 14 600 dollars au titre des autres dépenses de personnel, comme expliqué au paragraphe 4.87 ;
  - iii) une augmentation de 175 400 dollars au titre des voyages du personnel, tenant à la réaffectation des ressources prévues pour les voyages du personnel de la composante Organes directeurs et des sous-programmes 1 à 5 à la composante Direction exécutive et administration, comme expliqué au paragraphe 4.88 ;
  - iv) une augmentation de 4 800 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes afférente à la création d'un poste, dont 1 400 dollars au titre des services contractuels, 900 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, 200 dollars au titre des fournitures et accessoires et 2 300 dollars au titre du mobilier et matériel ;
- c) **sous-programme 1 (Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements)**. La diminution de 76 000 dollars se décompose comme suit :
- i) une diminution de 39 300 dollars au titre des autres dépenses de personnel, comme expliqué au paragraphe 4.87 ;
  - ii) une diminution de 36 700 dollars au titre des voyages du personnel, comme expliqué au paragraphe 4.88 ;
- d) **sous-programme 2 (Armes de destruction massive)**. L'augmentation nette de 50 700 dollars se décompose comme suit :
- i) une augmentation de 108 800 dollars au titre des postes liée à la création d'un poste de spécialiste des affaires politiques (P-3), comme expliqué au paragraphe 4.84 (voir annexe II) ;
  - ii) une diminution de 57 000 dollars au titre des autres dépenses de personnel, comme expliqué au paragraphe 4.87 ;
  - iii) une diminution de 5 900 dollars au titre des voyages du personnel, comme expliqué au paragraphe 4.88 ;
  - iv) une augmentation de 4 800 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes afférente à la création d'un poste, dont 1 400 dollars au titre des services contractuels, 900 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, 200 dollars au titre des fournitures et accessoires et 2 300 dollars au titre du mobilier et matériel ;
- e) **sous-programme 3 (Armes classiques)**. La diminution de 437 000 dollars se décompose comme suit :
- i) une diminution de 50 100 dollars au titre des autres dépenses de personnel, comme expliqué au paragraphe 4.87 ;
  - ii) une diminution de 91 100 dollars au titre des voyages du personnel, comme expliqué au paragraphe 4.88 ;
  - iii) une diminution de 37 800 dollars au titre des services contractuels, comme expliqué au paragraphe 4.83 ;
  - iv) une diminution de 258 000 dollars au titre des subventions et contributions, comme expliqué au paragraphe 4.83 ;
- f) **sous-programme 4 (Information et sensibilisation)**. L'augmentation de 76 800 dollars se décompose comme suit :
- i) une diminution de 17 400 dollars au titre des autres dépenses de personnel, comme expliqué au paragraphe 4.87 ;
  - ii) une diminution de 7 800 dollars au titre des voyages du personnel, comme expliqué au paragraphe 4.88 ;

- iii) une augmentation de 102 000 dollars au titre des services contractuels, comme expliqué au paragraphe 4.85 ;
- g) **sous-programme 5 (Désarmement régional)**. La diminution de 207 200 dollars se décompose comme suit :
  - i) une diminution de 152 800 dollars au titre des postes tenant à la suppression de deux postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national (un à Katmandou et un à Lima), comme expliqué au paragraphe 4.83 (voir annexe II) ;
  - ii) une diminution de 16 900 dollars au titre des autres dépenses de personnel, comme expliqué au paragraphe 4.87 ;
  - iii) une diminution de 24 700 dollars au titre des voyages du personnel, comme expliqué au paragraphe 4.88 ;
  - iv) une diminution de 12 800 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes afférents à la suppression de deux postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, dont 4 600 dollars au titre des services contractuels, 4 800 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, 400 dollars au titre des fournitures et accessoires et 3 000 dollars au titre du mobilier et matériel ;
- h) **appui au programme**. L'augmentation nette de 168 500 dollars se décompose comme suit :
  - i) une augmentation de 195 300 dollars au titre des autres dépenses de personnel, comme expliqué au paragraphe 4.87. Ce montant permettrait de financer trois emplois de temporaire (autre que pour les réunions), à savoir un emploi d'assistant(e) (budget et finances) [G(AC)] dont le (la) titulaire fournirait des services d'appui dans le domaine financier et budgétaire et deux emplois d'assistant(e) administratif(ve) [G(AC)] aux fins de l'appui à diverses fonctions administratives, telles que celles touchant les ressources humaines, les achats et les voyages. L'augmentation serait entièrement compensée par une diminution correspondante des autres dépenses de personnel au titre d'autres composantes et sous-programmes, comme expliqué aux paragraphes 4.94 b) ii), c) i), d) ii), e) i), f) i) et g) ii) ;
  - ii) une diminution de 26 800 dollars au titre des services contractuels, tenant à l'ajustement des coûts standard relatifs à l'informatique et aux communications pour le personnel du Siège et le personnel hors Siège en poste ailleurs que sur le terrain.

#### Ressources extrabudgétaires

- 4.95 Comme le montrent les tableaux 4.25 2) et 4.26 2), les ressources extrabudgétaires se chiffrent à 19 995 000 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et permettront principalement de financer 51 postes [2 P-5, 6 P-4, 19 P-3, 2 P-2 et 22 G(AC)]. Ces ressources serviront essentiellement : a) à mener des travaux de recherche et d'analyse sur des sujets tels que la gestion des munitions d'armes classiques et les tendances mondiales en la matière, les menaces liées aux armes biologiques et aux armes à toxines, les évolutions récentes dans le domaine des technologies d'armement, et les questions relatives aux femmes, aux jeunes et au désarmement ; b) à appuyer des réunions et des conventions, ainsi que des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités techniques et fonctionnelles aux échelles nationale et régionale ; c) à élargir les partenariats et la participation en vue de promouvoir des accords internationaux sur les meilleures pratiques concernant le désarmement. Les contributions en nature qu'il est prévu de recevoir sont estimées à 86 800 dollars et prendraient la forme de locaux mis gracieusement à la disposition du Bureau.
- 4.96 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau des affaires de désarmement, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs et dans le cas des ressources destinées à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) sous celui du Conseil consultatif pour les questions de désarmement.

## Organes directeurs

4.97 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux organes directeurs, comme indiqué dans le tableau 4.28.

Tableau 4.28

### Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

Organe directeur	Informations supplémentaires	2025	2026
		(ressources approuvées)	(prévisions)
Conférence du désarmement	<p>Mandat : résolution S-10/2 de l'Assemblée générale, par. 120</p> <p>La Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement. Comme demandé par l'Assemblée dans sa résolution 34/83 L, le Secrétaire général fournit le personnel ainsi que le concours et les services dont la Conférence du désarmement et tous les organes subsidiaires qu'elle peut établir auront besoin, conformément aux dispositions du Règlement intérieur de la Conférence. Le secrétariat de la Conférence est assuré par des fonctionnaires du Secrétariat et du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement.</p> <p>Composition : 65 représentantes et représentants de gouvernements, dont les représentants de 5 États dotés d'armes nucléaires et d'autres grandes puissances militaires</p> <p>Nombre de sessions en 2026 : 1 session de 24 semaines en 3 parties</p>	9,2	–
<b>Total</b>		<b>9,2</b>	<b>–</b>

4.98 Il n'est pas proposé d'inscrire des ressources au budget ordinaire pour 2026, ce qui entraîne une diminution de 9 200 dollars par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera au paragraphe 4.94 a) des explications sur la question. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.29.

Tableau 4.29

### Organes directeurs : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements				Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Objets de dépense autres que les postes		–	–	–	–	–	–	–	
Voyages du personnel		9,2	–	–	(9,2)	(9,2)	(100)	–	
<b>Total</b>		<b>9,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(9,2)</b>	<b>(9,2)</b>	<b>(100)</b>	<b>–</b>	

## Direction exécutive et administration

- 4.99 La composante Direction exécutive et administration comprend les proches collaborateurs de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, le Bureau du Directeur et adjoint de la Haute-Représentante, le Groupe des sciences, des technologies et de la sécurité internationale et le Groupe de la coordination des politiques et de la gestion du changement. La Haute-Représentante est secondée par un Directeur qui est également son adjoint. La composante assure la direction, la supervision et la gestion d'ensemble des activités du Bureau des affaires de désarmement, telles qu'elles découlent des tâches qui ont été confiées à celui-ci et du programme de travail approuvé, conseille le Secrétaire général et lui apporte son concours sur toutes les questions concernant le désarmement, la non-prolifération, la maîtrise des armements et les problématiques de sécurité connexes, et le représente, s'il y a lieu, dans ces domaines. Elle fournit également, aux fins de l'établissement de directives et de la prise de décisions, des analyses et évaluations solidement fondées sur les faits nouveaux survenant dans ces domaines et assure la liaison, sur ces questions, entre le Secrétariat et les États Membres.
- 4.100 Le Bureau du Directeur aide la Haute-Représentante : élabore le programme de travail du Bureau des affaires de désarmement et en suit la mise en œuvre, et veille à l'exécution des mandats qui ont trait aux programmes du Bureau ; établit des rapports et des notes sur des questions politiques et des questions de gestion ; fournit des orientations stratégiques sur l'exécution des programmes ; conseille la Haute-Représentante sur toutes les questions de fond, d'organisation, d'administration, de gestion du personnel et de budget, y compris pour ce qui est de la coordination globale de l'élaboration et de la révision de la contribution du Bureau au plan-programme annuel et au budget-programme.
- 4.101 Le Groupe des sciences, des technologies et de la sécurité internationale conseille le Bureau de la Haute-Représentante et le Bureau du Directeur et les entités chargées de l'exécution des sous-programmes sur les questions scientifiques et technologiques ayant trait à la sécurité internationale et à d'autres questions stratégiques, y compris celles liées aux armes autonomes, à l'espace extra-atmosphérique, à l'informatique et aux télécommunications, ainsi que sur les activités de recherche normative et analytique, l'objectif étant de faciliter la réalisation des priorités fixées par le Secrétaire général en matière de désarmement. Il a pour mission d'élaborer des analyses politiques et des notes de synthèse techniques sur un vaste ensemble d'initiatives et de questions relevant de son domaine d'expertise.
- 4.102 Le Groupe de la coordination des politiques et de la gestion du changement fournit un soutien direct à la Haute-Représentante et au Bureau des affaires de désarmement sur des questions transversales ainsi qu'en matière de coordination interne et de gestion du changement, et se charge notamment de coordonner l'intégration et la prise en compte des questions de genre dans les programmes du Bureau ainsi que de veiller à la parité des genres dans celui-ci.
- 4.103 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau des affaires de désarmement continuera de réduire son empreinte carbone en diminuant sensiblement le nombre de documents photocopiés ou imprimés et encouragera pour ce faire son personnel à prendre l'habitude de travailler à partir des versions électroniques des documents, qu'il s'agisse de rapports de mission, de notes d'évaluation, de mémorandums intérieurs, de communications émanant des États Membres, de documents d'information ou de points de discussion. Des efforts supplémentaires seront faits pour réduire les déplacements en optimisant la participation aux réunions par visioconférence.
- 4.104 On trouvera dans le tableau 4.30 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le non-respect des délais en 2024 s'explique principalement par le fait que la tenue des réunions a été confirmée tardivement. Le Bureau continuera de suivre de près l'achat des billets d'avion et tiendra les chefs de service au courant, de même que la Haute-Représentante pour qu'elle puisse intervenir le cas échéant.

Tableau 4.30  
Respect des délais

(En pourcentage)

	2022 (taux effectif)	2023 (taux effectif)	2024 (taux effectif)	2025 (taux prévu)	2026 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	39	63	62	100	100

4.105 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 3 235 100 dollars et font apparaître une augmentation de 357 300 dollars par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera aux paragraphes 4.93 a) et 4.94 a) des explications sur le changement qui est proposé. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.31 et la figure 4.VII.

Tableau 4.31

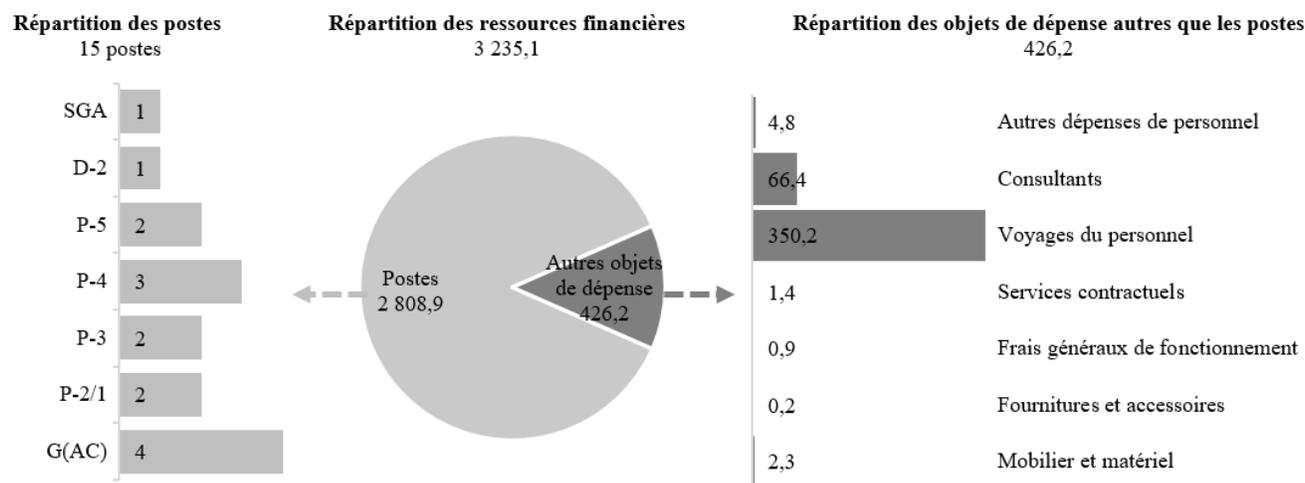
**Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	2 337,8	2 718,0	–	–	90,9	90,9	3,3	2 808,9
Autres objets de dépense	143,0	159,8	–	100,8	165,6	266,4	166,7	426,2
<b>Total</b>	<b>2 480,9</b>	<b>2 877,8</b>	<b>–</b>	<b>100,8</b>	<b>256,5</b>	<b>357,3</b>	<b>12,4</b>	<b>3 235,1</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	–	–	1	1	–	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4
<b>Total</b>		<b>14</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>15</b>

Figure 4.VII  
**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2026**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



## Programme de travail

### Sous-programme 1

#### Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements

- 4.106 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 3 566 200 dollars et font apparaître une diminution de 76 000 dollars par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera au paragraphe 4.94 c) des explications sur le changement qui est proposé. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.32 et la figure 4.VIII.
- 4.107 Conformément à la résolution [75/253](#) A de l'Assemblée générale, les ressources demandées (3 566 200 dollars) comprennent des crédits prévus au titre d'une subvention d'un montant de 786 500 dollars à verser à l'UNIDIR pour 2026 et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2025. Ce montant relève des subventions et contributions et comprend :
- a) un montant de 696 000 dollars devant permettre de financer les coûts de deux postes (1 D-2 et 1 P-5) et du personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui serviront à faciliter l'organisation, à l'intention de tous les groupements régionaux, d'exposés trimestriels portant sur les travaux de recherche et les réflexions menés sur les questions de désarmement, afin de promouvoir les connaissances, les idées et le dialogue sur le désarmement et la non-prolifération auprès d'un public plus vaste et plus diversifié ;
  - b) un montant de 90 500 dollars devant servir à appuyer la tenue, dans des pays non membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de trois manifestations visant à promouvoir les connaissances, les idées et le dialogue sur le désarmement et la non-prolifération auprès d'un public plus vaste et plus diversifié.

Tableau 4.32

**Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes**

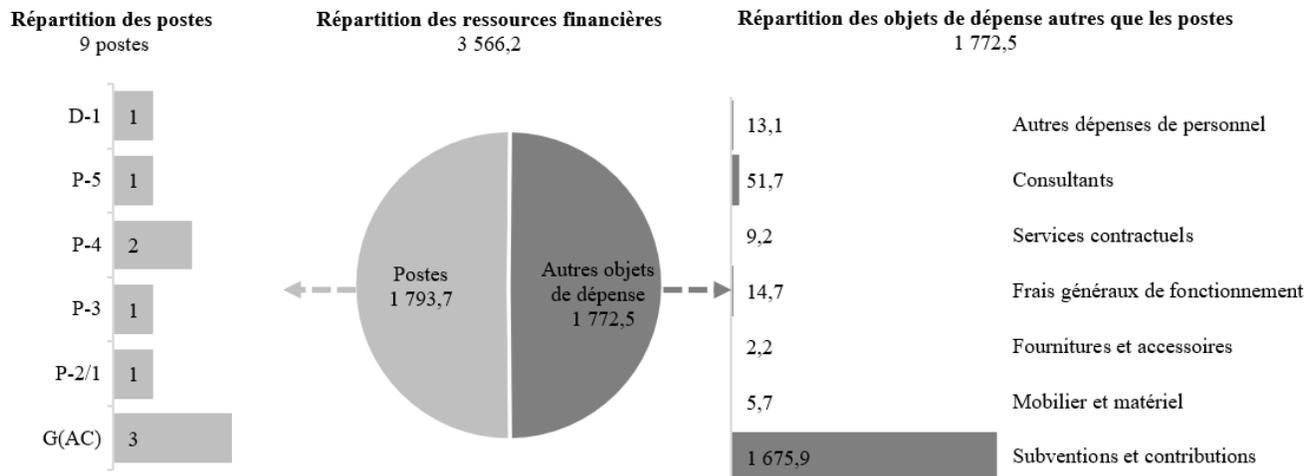
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements				Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	1 737,9	1 793,7	–	–	–	–	–	1 793,7	
Autres objets de dépense	1 373,5	1 848,5	–	–	(76,0)	(76,0)	(4,1)	1 772,5	
<b>Total</b>	<b>3 111,3</b>	<b>3 642,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(36,7)</b>	<b>(76,0)</b>	<b>(2,1)</b>	<b>3 566,2</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	–	–	–	–	–	6	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3	
<b>Total</b>		<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9</b>	

Figure 4.VIII

**Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2026**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



## Sous-programme 2

### Armes de destruction massive

4.108 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 2 257 100 dollars et font apparaître une augmentation nette de 230 400 dollars par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera aux paragraphes 4.93 b) et 4.94 d) des explications sur le changement qui est proposé. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.33 et la figure 4.IX.

Tableau 4.33

**Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes**

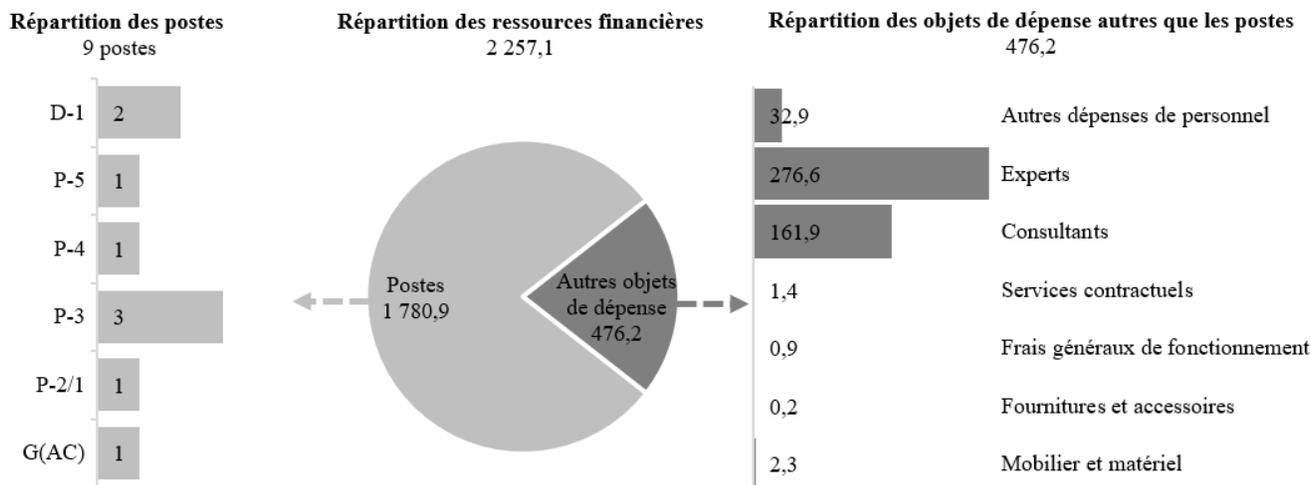
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	1 580,5	1 672,1	–	–	108,8	108,8	6,5	1 780,9
Autres objets de dépense	222,4	354,6	–	179,7	(58,1)	121,6	34,3	476,2
<b>Total</b>	<b>1 802,9</b>	<b>2 026,7</b>	<b>–</b>	<b>179,7</b>	<b>50,7</b>	<b>230,4</b>	<b>11,4</b>	<b>2 257,1</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		7	–	–	1	1	14,3	8
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	1
<b>Total</b>		<b>8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>12,5</b>	<b>9</b>

Figure 4.IX

**Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2026**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Sous-programme 3  
Armes classiques**

4.109 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 5 530 600 dollars et font apparaître une augmentation nette de 670 000 dollars par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera aux paragraphes 4.92 a), 4.93 c) et 4.94 e) des explications sur le changement qui est proposé. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.34 et la figure 4.X.

Tableau 4.34

**Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes**

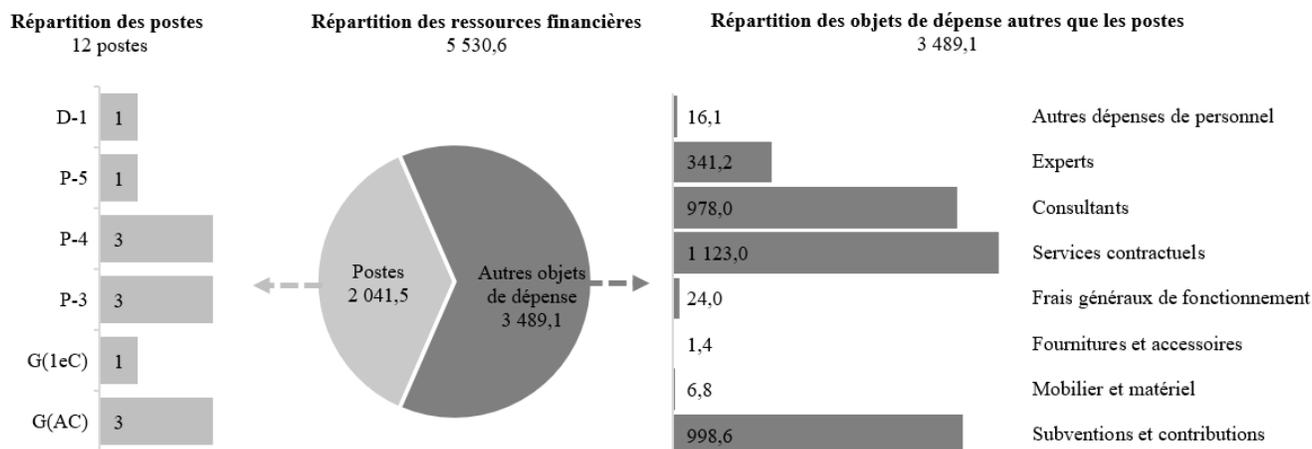
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	1 024,0	1 659,1	214,8	167,6	–	382,4	23,0	2 041,5
Autres objets de dépense	646,8	3 201,5	(233,6)	958,2	(437,0)	287,6	9,0	3 489,1
<b>Total</b>	<b>1 670,8</b>	<b>4 860,0</b>	<b>(18,8)</b>	<b>1 125,8</b>	<b>(437,0)</b>	<b>670,0</b>	<b>13,8</b>	<b>5 530,6</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		7	–	1	–	1	14,3	8
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	1	–	1	33,3	4
<b>Total</b>		<b>10</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>20,0</b>	<b>12</b>

Figure 4.X

**Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2026**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Sous-programme 4  
Information et sensibilisation**

- 4.110 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 1 708 700 dollars et font apparaître une augmentation de 76 800 dollars par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera au paragraphe 4.94 f) des explications sur le changement qui est proposé. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.35 et la figure 4.XI.

Tableau 4.35

**Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes**

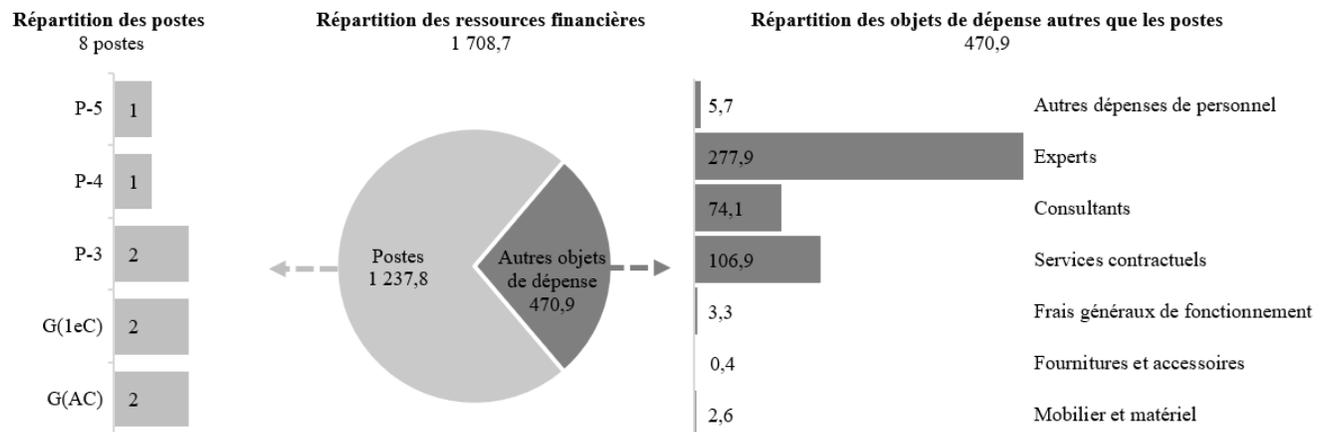
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements					2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	1 102,1	1 237,8	–	–	–	–	–	1 237,8
Autres objets de dépense	292,2	394,1	–	–	76,8	76,8	19,5	470,9
<b>Total</b>	<b>1 394,3</b>	<b>1 631,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>76,8</b>	<b>76,8</b>	<b>4,7</b>	<b>1 708,7</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4
<b>Total</b>		<b>8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>

Figure 4.XI

**Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2026**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Sous-programme 5  
Désarmement régional**

4.111 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 3 166 700 dollars et font apparaître une diminution nette de 156 400 dollars par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera aux paragraphes 4.92 b) et 4.94 g) des explications sur le changement qui est proposé. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.36 et la figure 4.XII.

Tableau 4.36

**Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes**

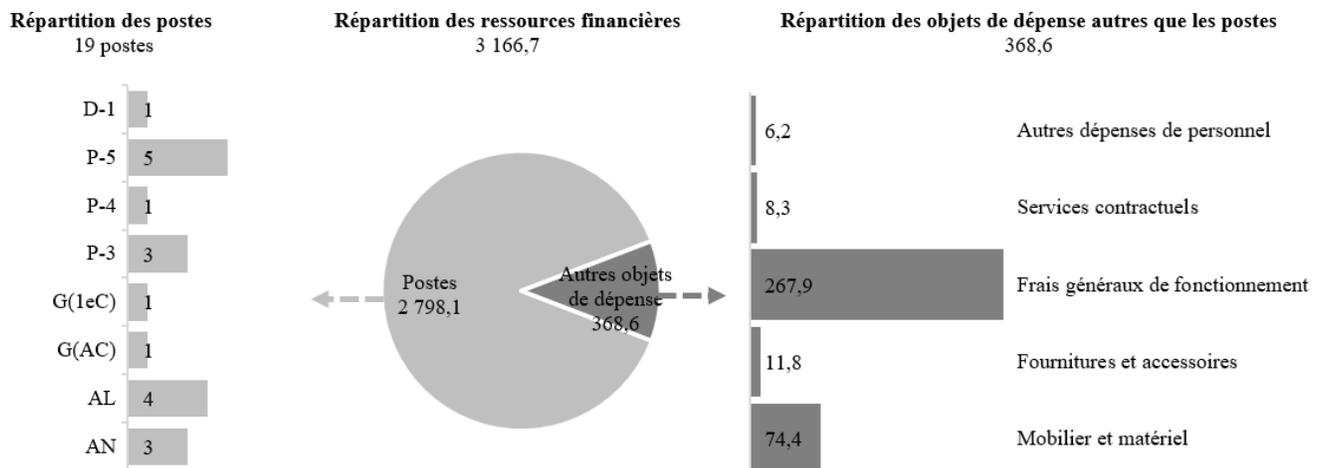
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements				Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	2 676,9	2 900,1	50,8	–	(152,8)	(102,0)	(3,5)	2 798,1	
Autres objets de dépense	351,5	423,0	–	–	(54,4)	(54,4)	(12,9)	368,6	
<b>Total</b>	<b>3 028,4</b>	<b>3 323,1</b>	<b>50,8</b>	<b>–</b>	<b>(207,2)</b>	<b>(156,4)</b>	<b>(4,7)</b>	<b>3 166,7</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	–	–	–	–	–	10	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		11	–	–	(2)	(2)	(18,2)	9	
<b>Total</b>		<b>21</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>	<b>(9,5)</b>	<b>19</b>	

Figure 4.XII

**Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2026**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Appui au programme**

4.112 Le Service administratif fournit des services d'appui administratif centralisés dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de la gestion financière et de l'administration générale, notamment concernant la planification des ressources et l'utilisation des services communs ; il apporte également un appui administratif aux organes directeurs, y compris pour les réunions, selon les besoins.

4.113 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 924 700 dollars et font apparaître une augmentation de 168 500 dollars par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera au paragraphe 4.94 h) des explications sur le changement qui est proposé. On trouvera

des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.37 et la figure 4.XIII.

Tableau 4.37

**Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes**

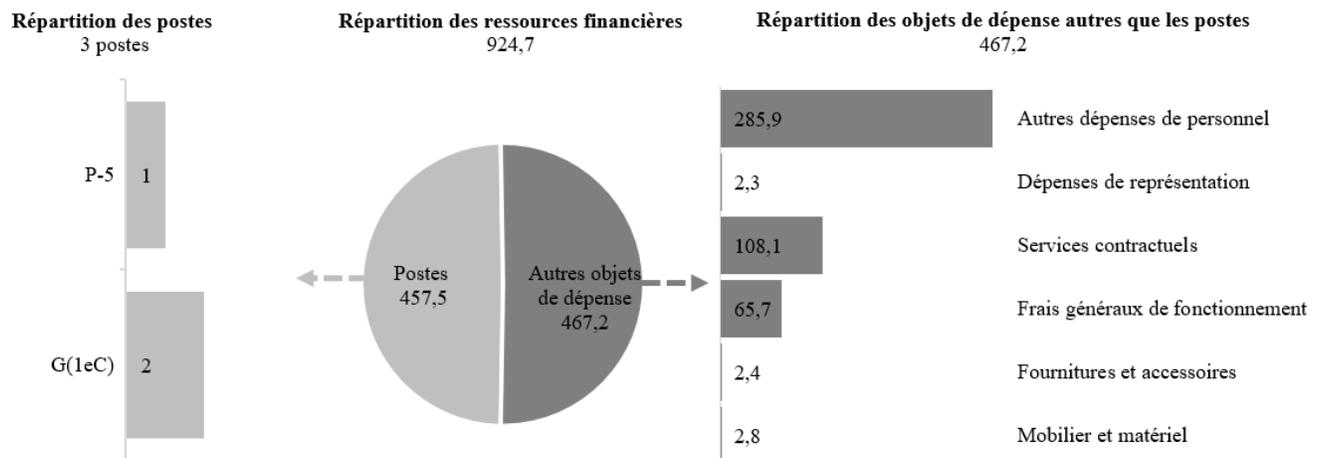
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements				Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	470,8	457,5	–	–	–	–	–	457,5	
Autres objets de dépense	295,4	298,7	–	–	168,5	168,5	56,4	467,2	
<b>Total</b>	<b>766,2</b>	<b>756,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>168,5</b>	<b>168,5</b>	<b>22,3</b>	<b>924,7</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	–	–	–	–	–	1	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2	
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	

Figure 4.XIII

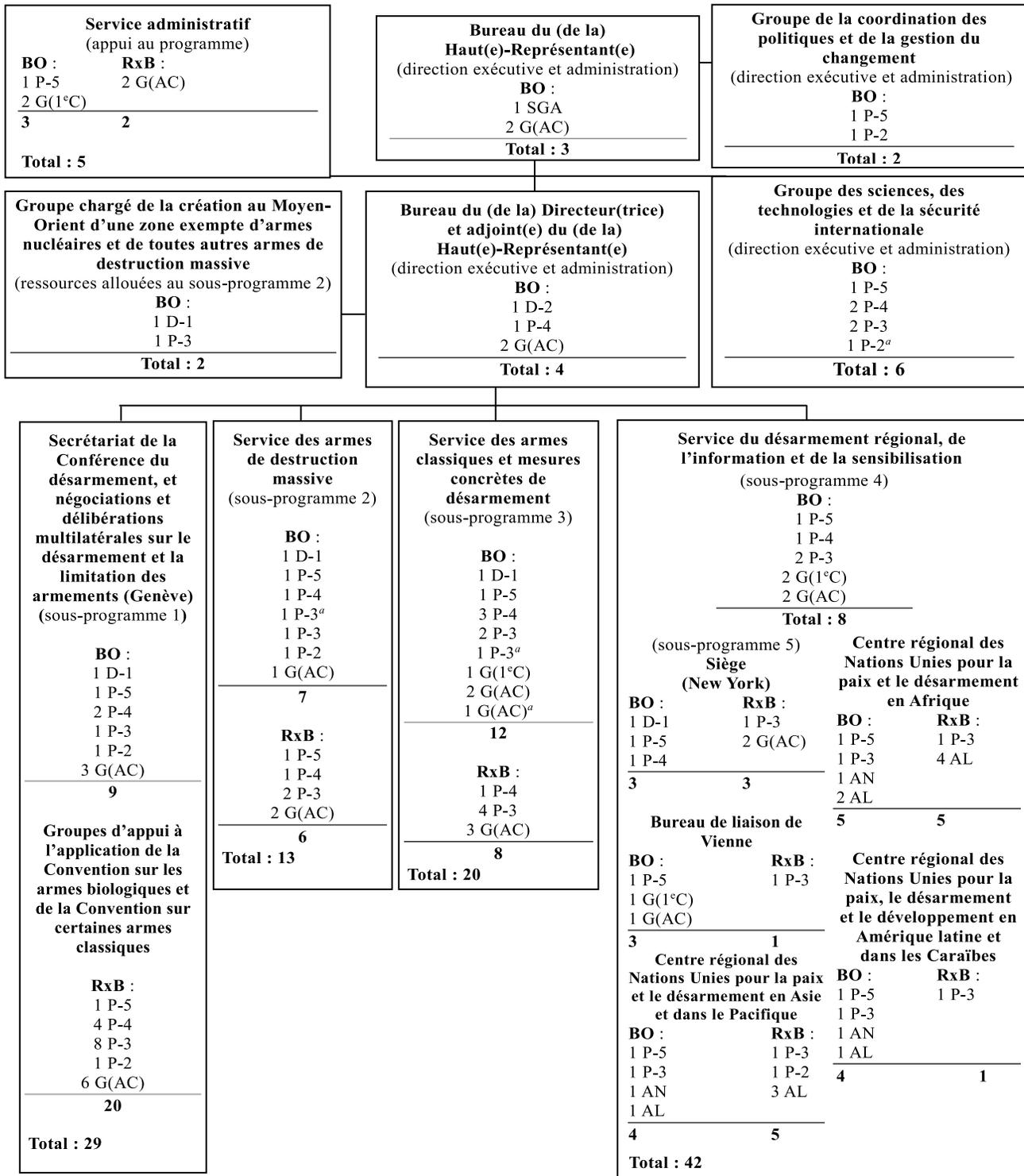
**Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2026**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



## Annexe I

## Organigramme et répartition des postes pour 2026



*Abbreviations :* AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; ASG = secrétaire général(e) adjoint(e) ; BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires.

<sup>a</sup> Nouveaux postes.

## Annexe II

## Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Groupe des sciences, des technologies et de la sécurité internationale (Direction exécutive et administration)	1	P-2	<b>Création</b> d'un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1 <sup>re</sup> classe) (New York)	Le poste qu'il est proposé de créer découle des conclusions de l'examen des dépenses, comme expliqué au paragraphe 4.84. Il permettrait au Bureau de traiter un nombre croissant de questions relatives aux technologies émergentes dans le contexte de la sécurité internationale et de fournir rapidement aux États Membres des services efficaces et de qualité à un moment crucial. Son (sa) titulaire assurerait le service du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation, apporterait son soutien à la Première Commission et à la Commission du désarmement et établirait des rapports techniques à l'intention du Secrétaire général. Il (elle) soutiendrait également les activités du Groupe des sciences, des technologies et de la sécurité internationale, qui comprennent la coordination avec différentes entités des Nations Unies, la représentation du Bureau des affaires de désarmement dans des groupes de travail tels que le Groupe de travail interinstitutions sur l'intelligence artificielle, le groupe restreint s'occupant du Pacte numérique mondial, le groupe de travail sur les technologies numériques et le comité de direction du Pacte pour l'avenir. En outre, le Groupe des sciences, des technologies et de la sécurité internationale formule des conseils sur les questions technologiques en évolution rapide dans le domaine de la sécurité internationale, des armes autonomes et des technologies de l'information et de la communication et fournit une analyse politique et des notes d'information sur des initiatives connexes, dont la portée s'est élargie et dont l'importance et l'urgence ont augmenté ces derniers temps. Le Groupe se compose de cinq personnes et il a été déterminé, lors de l'examen des dépenses, que le personnel existant ne pouvait pas assumer les fonctions s'attachant au poste qu'il est proposé de créer.
Sous-programme 2 (Armes de destruction massive)	1	P-3	<b>Création</b> d'un poste de spécialiste des questions politiques (New York)	Le poste qu'il est proposé de créer découle des conclusions de l'examen des dépenses, comme expliqué au paragraphe 4.84. Son (sa) titulaire apporterait son concours au Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques, qui a été établi par l'Assemblée générale dans sa résolution 42/37 C et réaffirmé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 620 (1988). Il aiderait le Mécanisme à organiser régulièrement des formations dans le monde entier et à tenir à jour un fichier d'experts lui permettant de mener rapidement des enquêtes en cas d'allégations concernant l'emploi d'armes chimiques, bactériologiques (biologiques) et à toxines, compte tenu du fait que les technologies nouvelles et émergentes et les progrès de la biologie de synthèse et de l'intelligence artificielle ont accentué les risques. Le Service des armes de destruction massive se compose de six personnes et il a été déterminé, lors de l'examen des dépenses, que le personnel existant ne pouvait pas assumer les fonctions s'attachant au poste qu'il est proposé de créer.
Sous-programme 3 (Armes classiques)	1	P-3	<b>Création</b> d'un poste de spécialiste des questions politiques (New York)	Pour mettre en œuvre le mandat prévu au paragraphe 17 de la résolution 79/40 de l'Assemblée générale, le (la) titulaire serait chargé(e) à partir de 2026 de la mise en place et de l'administration d'une procédure structurée au Secrétariat visant

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 3 (Armes classiques)	1	G(AC)	<b>Création</b> d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) (New York)	<p>à traiter les offres et les demandes d'assistance dans le cadre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international de traçage. Il (elle) coordonnerait la procédure structurée, faciliterait le recensement des besoins et la mise en correspondance entre les besoins d'assistance et les ressources, et superviserait le suivi. La mise en correspondance reposerait sur des missions de cadrage et d'évaluation, l'analyse et la gestion de données, le suivi et la communication d'informations, activités que le (la) spécialiste des questions politiques et l'assistant(e) administratif(ve) se chargeraient de mener à bien.</p> <p>En outre, le (la) titulaire du poste assurerait, entre autres, la maintenance et la mise à jour d'une plateforme d'échange d'informations concernant la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage, ainsi que les activités de collecte et de diffusion des bonnes pratiques, ferait la liaison avec les fournisseurs bilatéraux et multilatéraux d'assistance, aiderait les États à affiner leurs demandes, appuierait les évaluations nationales volontaires et les missions de cadrage et fournirait une assistance technique et un soutien aux États qui en feraient la demande aux fins de l'élaboration de propositions de projet.</p> <p>Comme déterminé lors de l'examen des dépenses, le Bureau des affaires de désarmement ne peut pas mettre en place le nouveau mécanisme que représente la procédure structurée au moyen des ressources existantes.</p>
Sous-programme 5	2	AN-C	<b>Suppression</b> de postes de spécialiste de la gestion de programme	<p>Les suppressions découlent des conclusions de l'examen des dépenses, comme expliqué au paragraphe 4.83. Les effectifs des deux programmes de bourses de formation seront regroupés dans une équipe unifiée comprenant six postes [1 P-4, 1 P-3, 3 AN et 1 G(1°C)], ce qui se solderait par la suppression de deux postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national (2 AN-C) dans les centres régionaux de Katmandou et Lima.</p>

*Abréviations* : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).